COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 28 juin 2021 à 18h00
REDON Agglomération
Salle Le Grénith
684 Route du pont de Cran, 56350 RIEUX

L'an deux-mille-vingt-et-un, le lundi vingt-huit du mois de juin à dix-huit heures, se sont réunis à RIEUX, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le mardi vingt-deux du mois de juin deux-mille-vingt-et-un.

Jean-François MARY	**:**	**Président de séance**
Karen LANSON	:	Secrétaire de séance

Etaient présents :

ALLAIRE :	Jean-François MARY, Maryse PARIS, Jean-Paul GAUTIER
AVESSAC :	Hubert DU PLESSIS, Marzhina BILLON
BAINS-SUR-OUST :	Daniel BARRE
BEGANNE :	Bernard RYO
BRUC-sur-AFF :	Philippe ESLAN
CONQUEREUIL :	Jacques POULAIN
FEGREAC :	Jérôme RICORDEL, Laetitia BARREAU
GUEMENE-PENFAO :	Isabelle BARATHON, Jacques LEGENDRE, Florence DE DEYN
LANGON :	Andrée LE ROUX
LIEURON :	Rose-Line PREVERT
MASSERAC :	Fabrice SANCHEZ
PEILLAC :	Philippe JEGOU
PIERRIC :	Florent COUTANT
PIPRIAC :	Jean-Luc LEVESQUE
PLESSE :	Aurélie MEZIERE, Rémi BESLE, Bertrand ROUSSEAU
REDON :	Jacques CARPENTIER, Géraldine DENIGOT, Delphine PENOT, Karen LANSON
RIEUX :	Thierry POULAIN, Marie-Claire BONHOMME
SAINT-GORGON :	Patrick GICQUEL
SAINT-JACUT-les-PINS :	Didier GUILLOTIN, Béatrice STEVANT
SAINT-JEAN-la-POTERIE :	Alexis MATULL, Jany LE BEL
SAINTE-MARIE :	Françoise BOUSSEKEY, Daniel GLOUX

SAINT-NICOLAS-DE-REDON : Albert GUIHARD, Marie-Hélène BUSSON

SAINT-PERREUX : Lionel JOUNEAU

SAINT-VINCENT-SUR-OUST : Pierrick LE BOTERFF, Nadège DAVID

SIXT-sur-AFF : René RIAUD, Nathalie BERTY

THEHILLAC : Christian LEMEE

Pouvoirs :

Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-Sur-Oust, donne pouvoir à Daniel BARRE ;

Philippe RENAUD, délégué de Bains-Sur-Oust, donne pouvoir à Daniel BARRE ;

Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne pouvoir à Bernard RYO ;

Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne pouvoir à Isabelle BARATHON ;

Jean-Yves COLLEAUX, maire de Langon, donne pouvoir à Andrée LE ROUX ;

Isabelle DERUYTER, déléguée de Peillac, donne pouvoir à Philippe JEGOU ;

Franck PICHOT, délégué de Pipriac, donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE ;

Brigitte MELLERIN, déléguée de Pipriac, donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE ;

Christine LE BIHAN, déléguée de Plesse, donne pouvoir à Rémi BESLE ;

Pascal DUCHENE, maire de Redon, donne pouvoir à Delphine PENOT ;

Fabienne COTTAIS, maire de Saint-Ganton, donne pouvoir à Rose-Line PREVERT ;

Daniel MAHE, délégué de Saint-Just, donne pouvoir à Lionel JOUNEAU ;

Excusés (sans pouvoir) :

Yannick CHESNAIS, maire de Les Fougerets ;

Louis LE COZ, délégué de Redon ;

Loïc L'HARIDON, délégué de Redon ;

Patrick BAUDY, maire de Renac ;

Denis HUET, délégué de Rieux ;

La séance débute avec 43 élus présents à 18h03.

Géraldine DENIGOT, déléguée de Redon, rejoint l'assemblée à 18h47, pour le vote de la délibération n°2.

En conséquence, le quorum passe à 62 votants.

ORDRE DU JOUR ET PROJETS DE DELIBERATIONS

PRESENTATIONS.....5

1. Présentation du projet de territoire 2021-2027 5

La présentation, accompagnée d'un PowerPoint, est effectuée par Remi BESLE, Vice-Président délégué aux transitions écologiques alimentaires et sociétales. 5

2. Présentation du rapport d'activités 2020 5

Monsieur Le Président présente la version imprimée du rapport d'activités 2020 de REDON Agglomération, et s'attarde sur les points clef de celui-ci. 5

Les délibérations Approbation du nouveau projet de territoire et Rapport d'Activités 2020 passent en premières à l'ordre du jour afin de suivre les sujets viennent d'être abordés. 5

Approbation des procès-verbaux des Conseils communautaires du 25 janvier et du 25 mai 2021. 6

DELIBERATIONS.....6

1. AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION.....6

- Délibération n°1_CC_2021_114_ Approbation du nouveau projet de territoire.....6
- Délibération n°2_CC_2021_115_ Rapport d'Activités 2020 9

2. AMENAGEMENT.....11

- Délibération°3_CC_2021_116_ Programme Alimentaire de Territoire - Modalités d'engagements 2022-2024 11

3. DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE.....14

- Délibération n°4_CC_2021_117_ Cession du lot n°6 du parc d'activités Cap Ouest à Allaire 14

4. ENVIRONNEMENT.....16

- Délibération n°5_CC_2021_118_ Projet France RELANCE – LIGER BOCAGE « Plantons des Haies » du Syndicat Chère Don Isac.....16
- Délibération n°6_CC_2021_119_ Appel à projet « Territoire Econome en Ressource » 20
- Délibération n°7_CC_2021_120_ Programme d'action du système d'endiguement de Saint-Nicolas-de-Redon 23

5. CULTURE SPORTS LOISIRS PETITE ENFANCE SANTE AUTONOMIE.....25

- Délibération n°8_CC_2021_121_ Convention de partenariat entre la SAS Pass culture et REDON Agglomération 25
- Délibération n°9_CC_2021_122_ Aide à la création des « sentiers nautiques ». Attribution de subventions à l'association Canoë kayak redonnais..... 27

6. AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION.....31

- Délibération n°10_CC_2021_123_ Programme partenarial transition énergétique et sociétale, phase III 2021-2024..... 31
- Délibération n°11_CC_2021_124_ Formation des élus communautaires - Adhésion à l'Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales A.R.I.C. 34
- Délibération n°12_CC_2021_125_ Attribution et signature du marché de travaux d'aménagement d'une passerelle piétonne au port de plaisance à Redon 37
- Délibération n°13_CC_2021_126_Exonération totale ou partielle des pénalités liées au retard d'exécution des réserves dans le cadre des marchés de travaux de construction de la Base nautique 39
- Délibération n°14_CC_2021_127_Ajustement à la composition de la commission transition alimentaire et énergétique..... 42
- Délibération n°15_CC_2021_128_ Modification de la désignation des représentants du conseil d'exploitation régie collecte des déchets..... 46
- Délibération n°16_CC_2021_129_ Modification de la désignation des représentants du conseil d'exploitation assainissement 49

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS.....53

- Délibération n°18_CC_2021_130 Compte rendu des délégations données par l'assemblée délibérante au Bureau exécutif et au Président..... 53

QUESTIONS DIVERSES

PRESENTATIONS

Jean-François MARY ouvre la séance, fait l'appel des élus présents, et annonce les pouvoirs donnés.

Karen LANSON est désignée secrétaire de séance.

1. Présentation du projet de territoire 2021-2027

La présentation, accompagnée d'un PowerPoint, est effectuée par Remi BESLE, Vice-Président délégué aux transitions écologiques alimentaires et sociétales.

2. Présentation du rapport d'activités 2020

Monsieur Le Président présente la version imprimée du rapport d'activités 2020 de REDON Agglomération, et s'attarde sur les points clef de celui-ci.

Les délibérations Approbation du nouveau Projet de Territoire et Rapport d'Activités 2020 passent en premières à l'ordre du jour afin de suivre les sujets qui viennent d'être abordés.

La délibération Dénomination de la nouvelle base nautique est retirée de l'ordre du jour sous la demande de Monsieur Le Président. Elle sera retravaillée par la commission sports, loisirs, activités nautiques et portuaires, et représentée ultérieurement au Conseil communautaire pour approbation.

Approbation des procès-verbaux des Conseils communautaires du 25 janvier et du 25 mai 2021.

DELIBERATIONS

1. AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION

- **Délibération n°1_CC_2021_114_ Approbation du nouveau projet de territoire**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28/06/2021
Délibération n°1

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-huit du mois de juin à dix-huit heures, se sont réunis à RIEUX, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le mardi vingt-deux du mois de juin deux mille vingt-et-un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	43
Absents	20
Votants	55
Vote	
Pour	55
Contre	
Abstention	

En présence de l'ensemble des membres du conseil à l'exception de : Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-Sur-Oust, donne pouvoir à Daniel BARRE ; Philippe RENAUD, délégué de Bains-Sur-Oust, donne pouvoir à Daniel BARRE ; Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne pouvoir à Bernard RYO ; Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne pouvoir à Isabelle BARATHON ; Jean-Yves COLLEAUX, maire de Langon, donne pouvoir à Andrée LE ROUX ; Isabelle DERUYTER, déléguée de Peillac, donne pouvoir à Philippe JEGOU ; Franck PICHOT, délégué de Pipriac, donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE ; Brigitte MELLERIN, déléguée de Pipriac, donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE ; Christine LE BIHAN, déléguée de Plesse, donne pouvoir à Rémi BESLE ; Pascal DUCHENE, maire de Redon, donne pouvoir à Delphine PENOT ; Fabienne COTTAIS, maire de Saint-Ganton, donne pouvoir à Rose-Line PREVERT ; Daniel MAHE, délégué de Saint-Just, donne pouvoir à Lionel JOUNEAU ; Yohann MORISOT, maire de La-Chapelle-de-Brain ; Yannick CHESNAIS, maire de Les Fougerets ; Louis LE COZ, délégué de Redon ; Loïc L'HARIDON, délégué de Redon ; Patrick BAUDY, maire de Renac ; Denis HUET, délégué de Rieux ; Franck HERSEMEULE, délégué de Saint-Nicolas-de-Redon ; Géraldine DENIGOT, déléguée de Redon.

Secrétaire de séance : Karen LANSON

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – APPROBATION DU PROJET DE TERRITOIRE 2021-2027

Annexe : projet de territoire 2021-2027.

La présente délibération a pour objet d'approuver le projet de territoire 2021-2027.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

Fruit d'un travail collectif et d'une ambition partagée entre élus et société civile, le projet de territoire 2021-2027 se veut résolument tourné vers l'avenir. Un avenir où les valeurs de solidarité, d'attractivité, de proximité, d'innovation

et de coopération constituent le ferment des politiques publiques et de l'action de l'ensemble des parties prenantes du territoire.

Ces travaux préparatoires (30 ateliers avec les élus, 9 webinaires par le conseil de développement) qui se sont déroulés depuis le 06/10/2020, et plus particulièrement depuis le mois de janvier 2021, ont traduit la nécessité de créer plus de transversalité afin de relever plusieurs défis de transformation territoriale. Si la forme et la méthode d'élaboration se sont révélées frustrantes compte-tenu du contexte lié à la crise sanitaire, l'implication et l'enthousiasme de chacun ont révélé une ambition forte pour notre territoire et surtout une volonté de faire ensemble.

En effet, que ce soit des enjeux climatiques, des enjeux économiques ou des enjeux sociétaux, tous appelleront de fortes coopérations entre les différents acteurs et où REDON Agglomération jouera un rôle essentiel et central de coordination. La finalité de ce projet de territoire est d'accompagner notamment le changement des modes de vie et de conforter l'attractivité de notre territoire.

Ce projet est également opérationnel avec, à ce stade l'identification de pistes d'actions pour relever les défis identifiés. Ces actions ne sont pas exhaustives et seront complétées durant la vie du projet et de l'animation qui en sera faite.

Tous les habitants et acteurs pourront contribuer à cette trajectoire dans leurs actes quotidiens, leurs stratégies ou en se regroupant pour porter des projets de plus grande envergure. L'ambition est donc de créer des synergies, de l'efficience et un mouvement collectif.

Le projet de territoire, tenant compte de la diversité et de la richesse de notre territoire, s'appuie sur 4 axes prioritaires et 20 objectifs stratégiques, eux-mêmes déclinés en objectifs opérationnels et pistes d'actions.

BIEN VIVRE ENSEMBLE A TOUS LES AGES

1. Faire de **l'accueil une valeur fondatrice**
2. **Bien vivre ensemble** sur le territoire
3. **Diversifier les offres d'accompagnement**
4. S'engager vers un **Territoire d'excellence Numérique**
5. Mettre en œuvre des actions qui sont **déterminantes pour une bonne santé**
6. Renforcer **l'offre de santé de proximité**.

RELEVER LES DEFIS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

7. Accélérer la **transition énergétique**
8. Déployer une offre de **mobilité**
9. Engager une démarche territoriale en faveur de **l'économie circulaire**
10. **Reconquérir la qualité de notre patrimoine naturel**
11. **Poursuivre la transition alimentaire**
12. **S'adapter au changement climatique**

ACCOMPAGNER L'ECONOMIE INNOVANTE, DE PROXIMITE

13. Encourager une **économie de transition**
14. Développer une **économie de proximité**
15. Poursuivre la stratégie de **territoire apprenant**
16. Favoriser **l'innovation technologique et sociétale**
17. Déployer un **tissus économique solidaire**

COOPERER ET S'APPUYER SUR NOS INITIATIVES ET SAVOIR-FAIRE POUR RELEVER LES DEFIS

18. S'appuyer sur des **savoir-faire locaux** pour expérimenter
19. Fabriquer sur le territoire un maximum de **coopération**
20. **Décloisonner** les approches
21. Partager les **constats et problématisations, les évaluations, le suivi des indicateurs**

Ce projet s'inscrit également en complémentarité et en cohérence des stratégies portées par nos partenaires (Europe, Etat, Régions, Départements) en se traduisant dans les différents documents cadres (SCOT, PLH, …) et constituant la base des négociations contractuelles.

Il fera l'objet d'un suivi régulier et sa dynamique d'animation sera continue sur l'ensemble de la période 2021-2027 afin de l'adapter continuellement au contexte territorial et en faire un document vivant.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'adopter le projet de territoire 2021-2027 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre le projet de territoire dans les différentes politiques communautaires.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 55 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 28/06/2021

Le Président,

Jean-François MARY

Géraldine DENIGOT, déléguée de Redon, rejoint l'assemblée à 18h47.

▪ Délibération n°2_CC_2021_115_ Rapport d'Activités 2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28/06/2021
Délibération n°2

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-huit du mois de juin à dix-huit heures, se sont réunis à RIEUX, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le mardi vingt-deux du mois de juin deux mille vingt-et-un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	44
Absents	19
Votants	56
Vote	
Pour	56
Contre	
Abstention	

En présence de l'ensemble des membres du conseil à l'exception de : Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-Sur-Oust, donne pouvoir à Daniel BARRE ; Philippe RENAUD, délégué de Bains-Sur-Oust, donne pouvoir à Daniel BARRE ; Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne pouvoir à Bernard RYO ; Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne pouvoir à Isabelle BARATHON ; Jean-Yves COLLEAUX, maire de Langon, donne pouvoir à Andrée LE ROUX ; Isabelle DERUYTER, déléguée de Peillac, donne pouvoir à Philippe JEGOU ; Franck PICHOT, délégué de Pipriac, donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE ; Brigitte MELLERIN, déléguée de Pipriac, donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE ; Christine LE BIHAN, déléguée de Plesse, donne pouvoir à Rémi BESLE ; Pascal DUCHENE, maire de Redon, donne pouvoir à Delphine PENOT ; Fabienne COTTAIS, maire de Saint-Ganton, donne pouvoir à Rose-Line PREVERT ; Daniel MAHE, délégué de Saint-Just, donne pouvoir à Lionel JOUNEAU ; Yohann MORISOT, maire de La-Chapelle-de-Brain ; Yannick CHESNAIS, maire de Les Fougerets ; Louis LE COZ, délégué de Redon ; Loïc L'HARIDON, délégué de Redon ; Patrick BAUDY, maire de Renac ; Denis HUET, délégué de Rieux ; Franck HERSEMEULE, délégué de Saint-Nicolas-de-Redon

Secrétaire de séance : Karen LANSON

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – RAPPORT D'ACTIVITES 2020

Annexe : Rapport d'activités annuel 2020

La présente délibération a pour objet de prendre acte du rapport d'activités 2020 et sa communication à l'ensemble des délégués communautaires.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

VU l'article 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit que le rapport annuel d'activités, retraçant l'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale soit adressé aux maires de chaque commune membre avant le 30 septembre de l'année suivante ;

CONSIDERANT la présentation du rapport d'activités de 2020 de REDON Agglomération faite en séance ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **de prendre acte du rapport d'activités 2020 présenté et de sa remise à l'ensemble des délégués communautaires.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 56 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 28/06/2021

Le Président,

Jean-François MARY

2. AMENAGEMENT

- **Délibération°3_CC_2021_116_ Programme Alimentaire de Territoire - Modalités d'engagements 2022-2024**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28/06/2021
Délibération n°3

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-huit du mois de juin à dix-huit heures, se sont réunis à RIEUX, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le mardi vingt-deux du mois de juin deux mille vingt-et-un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	44
Absents	19
Votants	56
Vote	
Pour	55
Contre	
Abstention	1

En présence de l'ensemble des membres du conseil à l'exception de : Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-Sur-Oust, donne pouvoir à Daniel BARRE ; Philippe RENAUD, délégué de Bains-Sur-Oust, donne pouvoir à Daniel BARRE ; Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne pouvoir à Bernard RYO ; Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne pouvoir à Isabelle BARATHON ; Jean-Yves COLLEAUX, maire de Langon, donne pouvoir à Andrée LE ROUX ; Isabelle DERUYTER, déléguée de Peillac, donne pouvoir à Philippe JEGOU ; Franck PICHOT, délégué de Pipriac, donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE ; Brigitte MELLERIN, déléguée de Pipriac, donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE ; Christine LE BIHAN, déléguée de Plesse, donne pouvoir à Rémi BESLE ; Pascal DUCHENE, maire de Redon, donne pouvoir à Delphine PENOT ; Fabienne COTTAIS, maire de Saint-Ganton, donne pouvoir à Rose-Line PREVERT ; Daniel MAHE, délégué de Saint-Just, donne pouvoir à Lionel JOUNEAU ; Yohann MORISOT, maire de La-Chapelle-de-Brain ; Yannick CHESNAIS, maire de Les Fougerets ; Louis LE COZ, délégué de Redon ; Loïc L'HARIDON, délégué de Redon ; Patrick BAUDY, maire de Renac ; Denis HUET, délégué de Rieux ; Franck HERSEMEULE, délégué de Saint-Nicolas-de-Redon Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac s'abstient

Secrétaire de séance : Karen LANSON

AMENAGEMENT – DEFINITION DES MODALITES D'ENGAGEMENT DANS LE PROGRAMME ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE

Annexe : Diaporama économie agricole - actions portées par REDON Agglomération.

La présente délibération a pour objet d'engager REDON Agglomération dans le Programme Alimentaire de Territoire, P.A.T., pour les 3 prochaines années 2022-2023-2024.

Rapport de Monsieur Rémi BESLE, Vice-président,

REDON Agglomération porte un Programme Alimentaire de Territoire depuis 2017. Les PAT ont pour ambition de rapprocher la production et la consommation locales en fédérant les acteurs et les initiatives locales. Une charte, document socle et fédérateur pour conduire les actions à venir, a été élaborée avec les acteurs et partenaires du

territoire. Les actions mises en place par REDON Agglomération et ses partenaires ont pour ambition de « Faire du Pays de Redon un territoire de productions et de consommations responsables ».

Dans ce cadre, depuis 2018, REDON Agglomération accompagne le développement de l'approvisionnement local de qualité et l'atteinte des objectifs de la loi « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous », dite loi EGAlim (promulguée le 30 octobre 2018) dans les restaurants collectifs, propose un programme de sensibilisation autour de l'alimentation durable dans les écoles, accompagne des habitants vers une alimentation saine et durable (Défis Foyers Alimentation Positive), facilite l'installation, la formation, l'expérimentation sur le site de la Ferme de Cranhouët à Téhillac.

Afin de conforter l'effet levier du PAT il est proposé de demander la reconnaissance PAT de niveau 1 auprès de la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts, DRAAF, qui suppose un engagement de la collectivité pour les trois prochaines années, et de répondre aux appels à projet régionaux « Projets d'investissement dans le cadre de Projets Alimentaires Territoriaux » dans le cadre du plan national « France relance ».

VU la mesure 13B du plan national « France relance », déclinée en appels à projet régionaux, et destinée à accompagner la mise en œuvre des actions opérationnelles des PAT. Les projets visés par cette mesure devant être réalisés dans le cadre d'un PAT labellisé ou en cours de labellisation ;

VU la délibération CC_2017_188 en date du 18/12/2017 validant la charte du Programme Alimentaire de Territoire élaborée avec près de 150 élus, professionnels et citoyens du territoire qui prévoit de « Faire du Pays de Redon un territoire de productions et de consommations responsables » ;

CONSIDERANT les programmes d'actions 2018/2020 et 2020/2022 portés par les partenaires du territoire d'une part, et par REDON Agglomération d'autre part ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Transition Ecologique et Alimentaire, consultée à distance, concernant l'engagement de REDON Agglomération dans le Programme Alimentaire de Territoire pour les 3 prochaines années, la demande de reconnaissance PAT, la sollicitation du plan de relance PAT ;

CONSIDERANT que la reconnaissance PAT niveau 1 ou 2 permet de lever des financements, et notamment les financements dans le cadre du plan de relance PAT ;

CONSIDERANT l'effet levier du plan de relance PAT pour REDON Agglomération et les partenaires pressentis (Tézéa, Déclic, Connexion Paysanne, Université des Sciences et des Pratiques Gastronomiques, Consortium Alimentation Durable, Fromagerie 3 ruisseaux, Lycée agricole de Redon ISSAT, projets communaux) ;

Il est proposé de demander la reconnaissance PAT de niveau 1 et, de ce fait, d'engager REDON Agglomération dans le PAT pour les 3 prochaines années. A cet effet, il est proposé que REDON Agglomération s'engage à :

- définir un programme d'actions pour les trois prochaines années : 2022, 2023, 2024 ;
- inscrire aux budgets annuels les crédits nécessaires à la mise en place du programme d'action, (moyens humains, charges a caractères générales…) ;
- rechercher des fonds pour assurer le financement des actions.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'engager REDON Agglomération dans le Programme Alimentaire de Territoire dans les modalités définies ci-dessus pour les 3 prochaines années 2022-2023-2024 ;**

- **de demander, à partir de cet engagement, la reconnaissance PAT niveau 1 auprès des services de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts de Bretagne ;**
- **de candidater aux appels à projet régionaux Projet Alimentaire de Territoire dans le cadre du plan national « France relance » pour le compte de REDON Agglomération et des partenaires identifiés ci-dessus ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 55 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 28/06/2021

Le Président,

Jean-François MARY

3. DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE

- **Délibération n°4_CC_2021_117_ Cession du lot n°6 du parc d'activités Cap Ouest à Allaire**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28/06/2021
Délibération n°4

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-huit du mois de juin à dix-huit heures, se sont réunis à RIEUX, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le mardi vingt-deux du mois de juin deux mille vingt-et-un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	44
Absents	19
Votants	56
Vote	
Pour	56
Contre	
Abstention	

En présence de l'ensemble des membres du conseil à l'exception de : Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-Sur-Oust, donne pouvoir à Daniel BARRE ; Philippe RENAUD, délégué de Bains-Sur-Oust, donne pouvoir à Daniel BARRE ; Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne pouvoir à Bernard RYO ; Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne pouvoir à Isabelle BARATHON ; Jean-Yves COLLEAUX, maire de Langon, donne pouvoir à Andrée LE ROUX ; Isabelle DERUYTER, déléguée de Peillac, donne pouvoir à Philippe JEGOU ; Franck PICHOT, délégué de Pipriac, donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE ; Brigitte MELLERIN, déléguée de Pipriac, donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE ; Christine LE BIHAN, déléguée de Plesse, donne pouvoir à Rémi BESLE ; Pascal DUCHENE, maire de Redon, donne pouvoir à Delphine PENOT ; Fabienne COTTAIS, maire de Saint-Ganton, donne pouvoir à Rose-Line PREVERT ; Daniel MAHE, délégué de Saint-Just, donne pouvoir à Lionel JOUNEAU ; Yohann MORISOT, maire de La-Chapelle-de-Brain ; Yannick CHESNAIS, maire de Les Fougerets ; Louis LE COZ, délégué de Redon ; Loïc L'HARIDON, délégué de Redon ; Patrick BAUDY, maire de Renac ; Denis HUET, délégué de Rieux ; Franck HERSEMEULE, délégué de Saint-Nicolas-de-Redon

Secrétaire de séance : Karen LANSON

DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE – CESSION DU LOT N°6 DU PARC D'ACTIVITES CAP OUEST A ALLAIRE

Annexes : - Projet architectural du cabinet de kinésithérapie ;
- Plan du parc d'activités Cap Ouest.

La présente délibération a pour objet de céder le lot N°6 du parc d'activités Cap Ouest à Allaire, d'une surface de 801 m² au bénéfice du cabinet de kinésithérapie de Monsieur Rémi DELON, Monsieur Quentin DAMBREVILLE, et Madame Valérie DULOUT.

Rapport de Madame Françoise BOUSSEKEY, Vice-présidente,

REDON Agglomération exerce sa compétence en matière de développement économique pour permettre aux entreprises et aux porteurs de projets de s'installer et de développer sur le territoire. En ce sens, le parcours résidentiel

est un des enjeux majeurs de développement. C'est pourquoi REDON Agglomération assure la gestion de 30 parcs d'activités et commercialise 9 d'entre eux pour permettre à des porteurs de projet d'accéder à un terrain.

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L52211-37 ;

VU l'absence de retour des services de France Domaine dans un délai d'un mois et l'accusé de réception en date du 3 mai 2021 ;

VU l'avis des services de France Domaine en date du 15 juin 2021 ;

CONSIDERANT que Madame DULOUT, Monsieur DAMBREVILLE et Monsieur DELON ont confirmé par courrier en date du 08 avril 2021 leur intention d'acquérir le lot N°6 d'une surface de 801 m² du parc d'activités Cap Ouest à Allaire pour y construire un bâtiment d'environ 180 m², dont le projet architectural est en annexe, afin d'y exercer leur activité de kinésithérapie ;

CONSIDERANT qu'il convient de rappeler :

- la cession à Madame DULOUT, Monsieur DAMBREVILLE et Monsieur DELON du lot n°6 du parc d'activités Cap Ouest à Allaire, d'une surface de 801 m² au prix de 16,00 € HT/m² ;
- le plan de composition du parc établi par un géomètre le 14 avril 2010 ;
- la vente sera soumise à la T.V.A. au taux applicable le jour de la signature de la vente définitive et se conformera aux instructions fiscales. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;
- la cession sera soumise aux conditions usuelles suspensives, et notamment à celle de l'obtention des autorisations de construire nécessaires à la réalisation du projet.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver la cession du lot N°6 du parc d'activités Cap Ouest à Allaire, d'une surface de 801 m² aux conditions susmentionnées à Madame DULOUT, Monsieur DAMBREVILLE et Monsieur DELON ou à toute personne physique ou morale qui s'y substituera pour un montant de 12 816 euros hors taxes ;**
- **de préciser que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ou à toute personne physique ou morale qui s'y substituera ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 56 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 28/06/2021
Le Président,
Jean-François MARY

4. ENVIRONNEMENT

- **Délibération n°5_CC_2021_118_ Projet France RELANCE – LIGER BOCAGE « Plantons des Haies » du Syndicat Chère Don Isac.**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28/06/2021
Délibération n°5

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-huit du mois de juin à dix-huit heures, se sont réunis à RIEUX, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le mardi vingt-deux du mois de juin deux mille vingt-et-un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	44
Absents	19
Votants	56
Vote	
Pour	56
Contre	
Abstention	

En présence de l'ensemble des membres du conseil à l'exception de : Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-Sur-Oust, donne pouvoir à Daniel BARRE ; Philippe RENAUD, délégué de Bains-Sur-Oust, donne pouvoir à Daniel BARRE ; Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne pouvoir à Bernard RYO ; Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne pouvoir à Isabelle BARATHON ; Jean-Yves COLLEAUX, maire de Langon, donne pouvoir à Andrée LE ROUX ; Isabelle DERUYTER, déléguée de Peillac, donne pouvoir à Philippe JEGOU ; Franck PICHOT, délégué de Pipriac, donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE ; Brigitte MELLERIN, déléguée de Pipriac, donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE ; Christine LE BIHAN, déléguée de Plesse, donne pouvoir à Rémi BESLE ; Pascal DUCHENE, maire de Redon, donne pouvoir à Delphine PENOT ; Fabienne COTTAIS, maire de Saint-Ganton, donne pouvoir à Rose-Line PREVERT ; Daniel MAHE, délégué de Saint-Just, donne pouvoir à Lionel JOUNEAU ; Yohann MORISOT, maire de La-Chapelle-de-Brain ; Yannick CHESNAIS, maire de Les Fougerets ; Louis LE COZ, délégué de Redon ; Loïc L'HARIDON, délégué de Redon ; Patrick BAUDY, maire de Renac ; Denis HUET, délégué de Rieux ; Franck HERSEMEULE, délégué de Saint-Nicolas-de-Redon

Secrétaire de séance : Karen LANSON

ENVIRONNEMENT – PROJET FRANCE RELANCE – LIGER BOCAGE « PLANTONS DES HAIES » DU SYNDICAT CHERE DON ISAC.

Annexe : Convention financière dans le cadre du projet France RELANCE et LIGER BOCAGE « Plantons des Haies » du Syndicat Chère Don Isac.

La présente délibération a pour objet d'approuver le projet de convention concernant le plan national France RELANCE et LIGER BOCAGE « Plantons des Haies » du Syndicat Chère Don Isac.

Rapport de Monsieur Fabrice SANCHEZ, Vice-président,

Le syndicat Chère Don Isac résulte de la fusion de trois syndicats :

- Le syndicat mixte pour l'aménagement du bassin versant de la Chère ;
- Le syndicat mixte du bassin versant du Don ;
- Le syndicat du bassin versant de l'Isac.

Lors du comité syndical du syndicat Chère Don Isac du 21 avril 2021, la candidature à l'appel à projet France Relance – Liger Bocage « Plantons des Haies » a été approuvée, ainsi que la convention de partenariat entre le SCDI et les 6 EPCI membres.

Le projet a pour ambition la réalisation de 18 kilomètres par an de plantation sur 3 campagnes soit 54 km visés sur 3 ans. Les objectifs recherchés de ces plantations doivent permettre de :

- améliorer la qualité de l'eau : facilite l'infiltration de l'eau en profondeur dans le sol et limite les transferts de polluants vers les cours d'eau.
- freiner l'érosion : une haie perpendiculaire à la pente limite le ruissellement, l'érosion du sol et l'effondrement des bordures de parcelles sur la voirie.
- préserver le paysage et le cadre de vie : c'est protection naturelle pour le bétail et les cultures contre les intempéries ainsi qu'un refuge pour les auxiliaires de cultures.
- favoriser la biodiversité : remplit le rôle de corridors écologiques afin de maintenir un équilibre naturel sur notre territoire.
- valoriser la production de bois : source d'énergie durable et écologique, la production est valorisée en bois déchiqueté ou en bois bûche.

Pour rappel 1 km par an de plantation sera replantée sur le secteur de REDON Agglomération. La contribution au reste à charge de REDON Agglomération sera proportionnelle au linéaire réalisé. Son estimatif par EPCI est évalué comme suit:

EPCI compétence à la carte	Montant estimatif du reste à charge, selon 1ère simulation financière Sur 3 ans	Reste à Charge territorialisé 80% (subventions déduites, montant maximal) Objectif de plantation	Sous-Total en euros	Reste à charge mutualisé 20% (clé de participation statutaire)	Sous-Total en €	TOTAL en € sur 3 ans	TOTAL en %
CC Châteaubriant Derval	148 440 €	83,5%	99 158 €	39%	11 661 €	**110 819 €**	**75%**
CC Nozay		5,5%	6 531 €	16%	4 648 €	**11 179 €**	**8%**
Redon Agglomération		5,5%	6 531 €	15%	4 459 €	**10 991 €**	**7%**
CC Région de Blain		5,5%	6 531 €	14%	4 181 €	**10 713 €**	**7%**
CC Erdre et Gesvres			0 €	12%	3 618 €	**3 618 €**	**2%**
CC Pontchâteau St Gildas			0 €	4%	1 121 €	**1 121 €**	**1%**

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU les articles L.5212-7 et L.5212-8 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la fusion des Syndicats Mixte des Bassins Versants de la Chère, du Don et de l'Isac dans le nouveau Syndicat Chère-Don-Isac créé à compter du 1er janvier 2020 par arrêté interpréfectoral du 23 décembre 2019 ;

CONSIDERANT que le syndicat est compétent partiellement sur la gestion des milieux aquatiques « GEMA » au sens de l'article L.211-7 du Code de l'environnement, en matière d'animation, de concertation, de sensibilisation en lien avec la gestion des milieux aquatiques et en matière de surveillance de la ressource en eau sur une partie des communes de REDON Agglomération (Avessac, Conquereuil, Guémené Penfao, Massérac, Pierric, Théhillac, Fégréac et Plessé) ;

CONSIDERANT le projet France Relance et sa déclinaison d'appel à projet « Liger Bocage / Plantons des Haies » comme une opportunité de massifier la plantation de haies et de développer l'agroforesterie, en complément du programme Contrat Territorial Eau (CTEau) du syndicat ;

CONSIDERANT que ce projet supplémentaire n'était pas inclus au programme du CTEau, signé en 2020 (pour la période 2020-2026), ni prévu au budget primitif 2021 du syndicat et qu'il intéresse uniquement les 6 EPCI membres ayant adhéré à la compétence à la carte n°1 dudit programme (REDON Agglomération, Communauté de communes de Nozay, Communauté de communes de Châteaubriant Derval, Communauté de communes Région de Blain, Communauté de communes Erdre et Gesvres, Communauté de communes Pontchâteau Saint-Gildas) ;

CONSIDERANT l'objectif de réaliser 18 kilomètres par an de plantations sur 3 campagnes, soit 54 kilomètres visés au total sur 3 ans ;

CONSIDERANT l'opportunité du recrutement d'un expert en bocage et agroforesterie sur 3 ans (emploi à temps plein), subventionné par le plan de relance, selon les modalités du projet France Relance définies par l'Etat (soit 20% de la subvention totale allouée au km de haies plantées) ;

CONSIDERANT que le syndicat Chère Don Isac souhaite se porter candidat pour les 6 EPCI membres en tant que maître d'ouvrage (compétence transférée) ;

CONSIDERANT le coût estimatif du « reste à charge » (à titre indicatif) pour REDON Agglomération s'élève à 10 991 euros sur 3 ans, selon la simulation financière et la clef de répartition définie dans la convention ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'autoriser le dépôt de candidature du syndicat Chère Don Isac à l'appel à projet du plan national France RELANCE et LIGER BOCAGE « Plantons des Haies » ;**
- **d'approuver les termes de la convention financière concernant ledit appel à projet ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention financière pour le compte de REDON Agglomération avec le Syndicat Chère Don Isac et les 5 autres Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés - Communauté de communes de Nozay, Communauté de communes de Châteaubriant Derval, Communauté de communes Région de Blain, Communauté de communes Erdre et Gesvres, Communauté de communes Pontchâteau Saint-Gildas - et tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 56 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 28/06/2021

Le Président,

Jean-François MARY

- **Délibération n°6_CC_2021_119_ Appel à projet « Territoire Econome en Ressource »**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28/06/2021
Délibération n°6

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-huit du mois de juin à dix-huit heures, se sont réunis à RIEUX, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le mardi vingt-deux du mois de juin deux mille vingt-et-un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	44
Absents	19
Votants	56
Vote	
Pour	56
Contre	
Abstention	

En présence de l'ensemble des membres du conseil à l'exception de : Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-Sur-Oust, donne pouvoir à Daniel BARRE ; Philippe RENAUD, délégué de Bains-Sur-Oust, donne pouvoir à Daniel BARRE ; Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne pouvoir à Bernard RYO ; Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne pouvoir à Isabelle BARATHON ; Jean-Yves COLLEAUX, maire de Langon, donne pouvoir à Andrée LE ROUX ; Isabelle DERUYTER, déléguée de Peillac, donne pouvoir à Philippe JEGOU ; Franck PICHOT, délégué de Pipriac, donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE ; Brigitte MELLERIN, déléguée de Pipriac, donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE ; Christine LE BIHAN, déléguée de Plesse, donne pouvoir à Rémi BESLE ; Pascal DUCHENE, maire de Redon, donne pouvoir à Delphine PENOT ; Fabienne COTTAIS, maire de Saint-Ganton, donne pouvoir à Rose-Line PREVERT ; Daniel MAHE, délégué de Saint-Just, donne pouvoir à Lionel JOUNEAU ; Yohann MORISOT, maire de La-Chapelle-de-Brain ; Yannick CHESNAIS, maire de Les Fougerets ; Louis LE COZ, délégué de Redon ; Loïc L'HARIDON, délégué de Redon ; Patrick BAUDY, maire de Renac ; Denis HUET, délégué de Rieux ; Franck HERSEMEULE, délégué de Saint-Nicolas-de-Redon

Secrétaire de séance : Karen LANSON

ENVIRONNEMENT – APPEL A PROJET « TERRITOIRE ECONOME EN RESSOURCE »

Annexes : Fiches actions.

La présente délibération a pour objet de valider les fiche actions de l'appel à projet » Territoire économe en ressources », leurs objectifs et le projet de plan d'actions du programme « Territoire Econome en Ressources » en vue du dépôt d'un dossier auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie Bretagne (dite ADEME Bretagne), en lien avec le SMICTOM des Pays de Vilaine, Vallons de Haute Bretagne Communauté et Bretagne Porte de Loire Communauté.

Rapport de Monsieur Jérôme RICORDEL, Vice-président,

L'ADEME Bretagne a lancé l'appel à projet « Territoire Econome en Ressources », T.E.R.. Cet appel à projet s'inscrit dans un objectif d'économie circulaire en abordant les sujets par le prisme de la « ressource » et non plus du simple déchet. Il insiste sur le lien et la cohérence à construire avec les différentes politiques territoriales, notamment le Plan Climat-Air-Energie Territorial (P.C.A.E.T.), le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (P.L.P.D.M.A.), la politique de développement économique du territoire, et les marchés publics.

Le SMICTOM a engagé une étude de préfiguration pour ce futur programme, en lien avec REDON Agglomération, Vallons de Haute Bretagne Communauté et Bretagne Porte de Loire Communauté.
Le principe de l'appel à projet « Territoire Econome en Ressources » est de mener une réflexion « d'économie circulaire » complète sur les ressources phares du territoire avec des objectifs de gestion raisonnée des ressources disponibles, de taux de valorisation optimal et une meilleure coordination des acteurs locaux.

Pour rappel, l'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets. Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour un modèle économique « circulaire ».

Le SMICTOM des Pays de Vilaine a candidaté en 2018 auprès de l'ADEME Bretagne pour réaliser une étude de préfiguration TER. La candidature du SMICTOM a été lauréate de l'appel à projet, et l'étude a démarré en mai 2019 avec l'appui du bureau d'études TEHOP. REDON Agglomération a rejoint le projet en 2021.

VU l'article L. 5216-5-1-7° du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles 541-1, 541.15.1 et R514-41-19 et suivant du Code de l'environnement ;

VU la délibération CC_2020_7-DE du Conseil communautaire du 24 février 2020 lançant le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de REDON Agglomération sur la période 2020-2026 avec un objectif de gestion et prévention des déchets d'entreprises ;

VU la délibération CC_2021_33 du Conseil communautaire du 29 mars 2021 inscrivant REDON Agglomération dans la démarche Territoire Econome en Ressources ;

VU l'avis favorable de la commission déchet du 8 juin 2021 ;

CONSIDERANT que le diagnostic a été établi à partir :

- des documents ressources existants : rapports d'activités et données techniques, programmes locaux de prévention du SMICTOM et de REDON Agglomération ;
- les enseignements issus de la réalisation de 40 entretiens sur le territoire du SMICTOM et 20 entretiens sur REDON Agglomération auprès d'acteurs ressources, témoignant de la diversité des enjeux du territoire ;

CONSIDERANT que ces éléments ont permis d'identifier les atouts et points de faiblesses du territoire, dans une approche « ressources » et économie circulaire ;

CONSIDERANT que les échanges avec le SMICTOM Pays de Vilaine, Vallons de Haute Bretagne Communauté et Bretagne Porte de Loire Communauté ont permis d'identifier des objectifs partagés :

- tonnages de déchets ménagers et assimilés (DMA) : objectif d'une diminution de 1% / an par rapport aux chiffres de l'année 2019 (chiffre arrêté au moment de la rédaction du diagnostic), dont une réduction supérieure à -1% / an pour les déchets enfouis ;
- valorisation des DMA : augmentation du taux de valorisation par le tri et les nouvelles filières de déchèteries ;
- mobilisation des entreprises : incitation des entreprises, notamment les entreprises du bâtiment, à rejoindre l'économie circulaire ;
- commande publique responsable : augmentation du nombre de marchés et de contrat incluant des clauses environnementales ;

CONSIDERANT que ces objectifs se traduisent dans un projet de plan d'actions en un axe général et 5 axes thématiques prioritaires:

- l'accompagnement des entreprises vers l'économie circulaire ;
- les matériaux minéraux ;
- la biomasse ;
- l'éco-exemplarité ;
- le réemploi et réparation ;

CONSIDERANT que dans le cadre d'échange entre Vallons de Haute Bretagne Communauté et Bretagne Porte de Loire Communauté, REDON Agglomération et le SMICTOM Pays de Vilaine lors de la rédaction du dossier, il a été proposé que REDON Agglomération, au nom des autres EPCI, porte le programme d'actions « économie circulaire » (d'une durée de 3 ans, sur la période 2022-2024) et contractualise par une convention avec les autres EPCI (fixant les modalités de participations des autres EPCI) ;

CONSIDERANT que les programmes d'actions devront procéder d'une même dynamique et inclure un processus de coordination/collaboration entre les 3 intercommunalités et le SMICTOM Pays de Vilaine sur la durée des programmes d'actions ;

CONSIDERANT que si le projet est retenu par l'ADEME Bretagne, 4 emplois à temps plein (dont un coordinateur) seront soutenus par l'ADEME à hauteur de 24000 euros /an par ETP ;

CONSIDERANT que suite à l'adoption des objectifs et du projet de plan d'actions au Conseil communautaire, un dossier a été déposé à l'ADEME Bretagne le 7 juin 2021, en lien étroit avec le SMICTOM Pays de Vilaine, Vallons de Haute Bretagne Communauté et Bretagne Porte de Loire Communauté et qu'il sera éventuellement complété dans les mois suivants, dans le cadre des échanges avec l'ADEME Bretagne. Selon la réponse donnée par l'ADEME Bretagne à cette candidature, les actions pourront débuter en janvier 2022.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **de valider les fiches actions de l'appel à projet « Territoire Econome en Ressource », leurs objectifs et le projet général de plan d'actions du programme « Territoire Econome en Ressources » ;**
- **d'autoriser Monsieur le président à signer tout document afférent audit projet, y compris les conventions de partenariat avec le SMICTOM Pays de Vilaine, Vallons de Haute Bretagne Communauté et Bretagne Porte de Loire Communauté, si celui-ci est retenu par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, A.D.E.M.E. Bretagne.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 56 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 28/06/2021

Le Président,

Jean-François MARY

- **Délibération n°7_CC_2021_120_ Programme d'action du système d'endiguement de Saint-Nicolas-de-Redon**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28/06/2021
Délibération n°7

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-huit du mois de juin à dix-huit heures, se sont réunis à RIEUX, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le mardi vingt-deux du mois de juin deux mille vingt-et-un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	44
Absents	19
Votants	56
Vote	
Pour	56
Contre	
Abstention	

En présence de l'ensemble des membres du conseil à l'exception de : Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-Sur-Oust, donne pouvoir à Daniel BARRE ; Philippe RENAUD, délégué de Bains-Sur-Oust, donne pouvoir à Daniel BARRE ; Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne pouvoir à Bernard RYO ; Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne pouvoir à Isabelle BARATHON ; Jean-Yves COLLEAUX, maire de Langon, donne pouvoir à Andrée LE ROUX ; Isabelle DERUYTER, déléguée de Peillac, donne pouvoir à Philippe JEGOU ; Franck PICHOT, délégué de Pipriac, donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE ; Brigitte MELLERIN, déléguée de Pipriac, donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE ; Christine LE BIHAN, déléguée de Plesse, donne pouvoir à Rémi BESLE ; Pascal DUCHENE, maire de Redon, donne pouvoir à Delphine PENOT ; Fabienne COTTAIS, maire de Saint-Ganton, donne pouvoir à Rose-Line PREVERT ; Daniel MAHE, délégué de Saint-Just, donne pouvoir à Lionel JOUNEAU ; Yohann MORISOT, maire de La-Chapelle-de-Brain ; Yannick CHESNAIS, maire de Les Fougerets ; Louis LE COZ, délégué de Redon ; Loïc L'HARIDON, délégué de Redon ; Patrick BAUDY, maire de Renac ; Denis HUET, délégué de Rieux ; Franck HERSEMEULE, délégué de Saint-Nicolas-de-Redon

Secrétaire de séance : Karen LANSON

ENVIRONNEMENT – PROGRAMME D'ACTION DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT DE SAINT-NICOLAS-DE-REDON

Annexe : Plan d'action pour le système d'endiguement de Saint-Nicolas-de-Redon réalisé par Arcadis avec évaluation financière

La présente délibération a pour objet d'approuver le programme d'action lié au système d'endiguement de Saint-Nicolas-de-Redon.

Rapport de Monsieur Fabrice SANCHEZ, Vice-président,

Dans le cadre du transfert de compétence « de la protection contre les inondations », l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vilaine, EPTB Vilaine, a missionné le bureau d'études agréé Arcadis afin de régulariser les ouvrages de Saint-Nicolas de Redon en système d'endiguement. Le cabinet a mis en avant des affaissements des digues en terre et d'autres désordres à corriger. Les élus de Saint-Nicolas de Redon et de REDON Agglomération ont choisi de retrouver le niveau de protection initial. Une évaluation financière a été réalisée pour les travaux d'un montant de 122 600 € TTC d'ici 2 ans puis 6 000 € TTC d'ici 5 ans.

Il est également nécessaire de pouvoir intervenir sur l'ensemble de la digue y compris sur les domaines privés en procédant à des acquisitions et à l'instauration de servitudes. L'évaluation financière est de 10 000 € TTC d'ici 2 ans. Ces sommes seront à ajouter au protocole de transfert de la compétence « Prévention des inondations » établi entre l'EPTB et REDON Agglomération.

VU le Code de l'environnement, et notamment son article L 211-7 relatif à la « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », plus souvent dite « Compétence GEMAPI » ;

VU l'arrêté du 17/12/2018 transférant la compétence au 1er janvier 2019 « prévention contre les inondations » à l'Etablissement Public Territorial de Bassin de la Vilaine (EPTB Vilaine) ;

CONSIDERANT la nécessité réglementaire de classer les ouvrages de protection contre les inondations de Saint-Nicolas-de-Redon en système d'endiguement de classe C conformément au décret n°2015-526 du 12 mai 2015 ;

CONSIDERANT le choix conjoint des élus de la commune de Saint-Nicolas-de-Redon et de REDON Agglomération de retrouver le niveau de protection initial des digues avant le tassement des digues en terre ;

CONSIDERANT la nécessité d'intervenir sur la digue de Saint Nicolas de Redon afin de conforter le système d'endiguement actuel avec un budget des actions à court terme estimé sur les deux prochaines années à environ 132 600 euros TTC et à moyen terme (d'ici 5 ans) à 6 000 euro TTC ;

CONSIDERANT la nécessité d'amender le protocole de Prévention contre les Inondations liant REDON Agglomération et l'EPTB Vilaine pour prendre en compte ces travaux et les régularisations administratives (contractualisation en domaine privé avec des acquisitions et la mise en place de servitudes).

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver le programme d'action lié au système d'endiguement de Saint-Nicolas-de-Redon pour un montant estimé à 138 600 euros TTC d'ici 5 ans ;**
- **de modifier le protocole Prévention contre les Inondations pour prendre en compte ces travaux ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 56 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 28/06/2021

Le Président,

Jean-François MARY

5. CULTURE SPORTS LOISIRS PETITE ENFANCE SANTE AUTONOMIE

- **Délibération n°8_CC_2021_121_ Convention de partenariat entre la SAS Pass culture et REDON Agglomération**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28/06/2021
Délibération n°8

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-huit du mois de juin à dix-huit heures, se sont réunis à RIEUX, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le mardi vingt-deux du mois de juin deux mille vingt-et-un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	44
Absents	19
Votants	56
Vote	
Pour	56
Contre	
Abstention	

En présence de l'ensemble des membres du conseil à l'exception de : Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-Sur-Oust, donne pouvoir à Daniel BARRE ; Philippe RENAUD, délégué de Bains-Sur-Oust, donne pouvoir à Daniel BARRE ; Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne pouvoir à Bernard RYO ; Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne pouvoir à Isabelle BARATHON ; Jean-Yves COLLEAUX, maire de Langon, donne pouvoir à Andrée LE ROUX ; Isabelle DERUYTER, déléguée de Peillac, donne pouvoir à Philippe JEGOU ; Franck PICHOT, délégué de Pipriac, donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE ; Brigitte MELLERIN, déléguée de Pipriac, donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE ; Christine LE BIHAN, déléguée de Plesse, donne pouvoir à Rémi BESLE ; Pascal DUCHENE, maire de Redon, donne pouvoir à Delphine PENOT ; Fabienne COTTAIS, maire de Saint-Ganton, donne pouvoir à Rose-Line PREVERT ; Daniel MAHE, délégué de Saint-Just, donne pouvoir à Lionel JOUNEAU ; Yohann MORISOT, maire de La-Chapelle-de-Brain ; Yannick CHESNAIS, maire de Les Fougerets ; Louis LE COZ, délégué de Redon ; Loïc L'HARIDON, délégué de Redon ; Patrick BAUDY, maire de Renac ; Denis HUET, délégué de Rieux ; Franck HERSEMEULE, délégué de Saint-Nicolas-de-Redon

Secrétaire de séance : Karen LANSON

CULTURE SPORTS LOISIRS PETITE ENFANCE SANTE AUTONOMIE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA SAS PASS CULTURE ET REDON AGGLOMERATION

Annexes : - Convention de partenariat avec la SAS pass Culture ;
- Conditions générales d'utilisation du pass Culture ;
- Modalités de comptabilisation du pass Culture ;
- Fiche de délégation financière.

La présente délibération a pour objet d'approuver la convention de partenariat avec la société pass Culture permettant de déployer le dispositif pass Culture au sein du conservatoire à rayonnement intercommunal de musique.

Rapport de Monsieur Philippe JEGOU, Vice-président,

Le pass Culture est un dispositif mis en place par le ministère de la Culture, porté par la SAS pass Culture, créée à cet effet. Il se présente sous la forme d'une application mobile géolocalisée, qui répond aux pratiques sociales et

de consommation des nouvelles générations. Le pass Culture est un outil visant à encourager les jeunes à développer leur goût pour la culture et diversifier leurs expériences artistiques. Il s'adresse aux jeunes de 18 ans qui, en s'inscrivant au dispositif deviennent détenteurs d'un pass Culture. Doté d'un crédit de 300€, ce pass leur permet d'accéder aux actions proposées par les acteurs culturels participant au dispositif.

Le conservatoire à rayonnement intercommunal de musique est un équipement culturel communautaire majeur de REDON Agglomération. Il a la volonté de favoriser l'accès à l'enseignement et la diffusion artistique musicale auprès du plus grand nombre, notamment pour les jeunes âgés de 18 ans résidant sur le territoire de REDON Agglomération.

La présente convention entre la SAS pass Culture et le conservatoire a pour objet d'établir les termes de leur partenariat. Celui-ci doit permettre aux détenteurs du pass Culture d'accéder aux propositions artistiques et culturelles gérées par le conservatoire et de générer une communication la plus large possible à destination de l'ensemble des bénéficiaires. Les réservations des jeunes inscrits au pass Culture seront ainsi remboursées au conservatoire selon des conditions mentionnées dans la convention.

Par cette convention, le conservatoire s'engage à proposer ses offres culturelles et artistiques sur le pass Culture. Il relaie sa participation au dispositif pass Culture à travers les canaux de communication dont il dispose.

La SAS pass Culture fait la promotion des offres proposées par le conservatoire à travers l'application pass Culture et ses différents supports de communication. Les offres culturelles du conservatoire réservées à travers le pass Culture feront l'objet d'un remboursement par la SAS pass Culture selon les modalités prévues dans la convention.

VU la délibération n° CC_2018_016 du 5 février 2018 adoptant le projet d'établissement 2017-2022 du conservatoire ;

CONSIDERANT l'objectif stratégique n°2 du projet d'établissement visant à s'adresser à de nouveaux publics, dont les adolescents et étudiants ;

CONSIDERANT le dispositif pass Culture, mis en place par le ministère de la Culture, permettant aux jeunes de 18 ans d'accéder aux propositions artistiques du conservatoire, enseignement et diffusion ;

Il est proposé de valider la convention de partenariat avec la SAS pass Culture permettant au conservatoire d'être remboursé des inscriptions ou réservations qui seront faites par les jeunes de 18 ans, que ce soit pour suivre un enseignement artistique ou participer aux actions de diffusion payantes (concerts, stages, masterclass…).

L'arrêté de Régie du conservatoire devra être complété par un avenant autorisant le pass Culture comme mode de recouvrement des recettes.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver la convention de partenariat avec la SAS pass Culture ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 56 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 28/06/2021

Le Président,

Jean-François MARY

- **Délibération n°9_CC_2021_122_ Aide à la création des « sentiers nautiques ». Attribution de subventions à l'association Canoë kayak redonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28/06/2021
Délibération n°9

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-huit du mois de juin à dix-huit heures, se sont réunis à RIEUX, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le mardi vingt-deux du mois de juin deux mille vingt-et-un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	44
Absents	19
Votants	56
Vote	
Pour	56
Contre	
Abstention	

En présence de l'ensemble des membres du conseil à l'exception de : Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-Sur-Oust, donne pouvoir à Daniel BARRE ; Philippe RENAUD, délégué de Bains-Sur-Oust, donne pouvoir à Daniel BARRE ; Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne pouvoir à Bernard RYO ; Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne pouvoir à Isabelle BARATHON ; Jean-Yves COLLEAUX, maire de Langon, donne pouvoir à Andrée LE ROUX ; Isabelle DERUYTER, déléguée de Peillac, donne pouvoir à Philippe JEGOU ; Franck PICHOT, délégué de Pipriac, donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE ; Brigitte MELLERIN, déléguée de Pipriac, donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE ; Christine LE BIHAN, déléguée de Plesse, donne pouvoir à Rémi BESLE ; Pascal DUCHENE, maire de Redon, donne pouvoir à Delphine PENOT ; Fabienne COTTAIS, maire de Saint-Ganton, donne pouvoir à Rose-Line PREVERT ; Daniel MAHE, délégué de Saint-Just, donne pouvoir à Lionel JOUNEAU ; Yohann MORISOT, maire de La-Chapelle-de-Brain ; Yannick CHESNAIS, maire de Les Fougerets ; Louis LE COZ, délégué de Redon ; Loïc L'HARIDON, délégué de Redon ; Patrick BAUDY, maire de Renac ; Denis HUET, délégué de Rieux ; Franck HERSEMEULE, délégué de Saint-Nicolas-de-Redon

Secrétaire de séance : Karen LANSON

CULTURE SPORTS LOISIRS PETITE ENFANCE SANTE AUTONOMIE – AIDE A LA CREATION DES « SENTIERS NAUTIQUES ». ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION CANOË KAYAK REDONNAIS

Annexe : convention de partenariat.

La présente délibération a pour objet d'attribuer une subvention à l'association Canoë kayak redonnais (CKR) pour la création d'un produit touristique sur notre territoire : les « sentiers nautiques ».

Rapport de Madame Delphine PENOT, Vice-Présidente,

« Les Sentiers Nautiques » est une marque, un concept déposé par la Fédération Française de Canoë-kayak qui en fixe le cahier des charges. Il consiste à faire découvrir le patrimoine d'un territoire (naturel et historique) par le biais des voies navigables en utilisant un mode de déplacement doux, aisément manipulable par tout un chacun : l'itinérance à la pagaie.
A ce jour, plusieurs « sentiers nautiques » existent en France : Périgueux (24), Brioude (43), Valenciennes (59), Ham (80), Bouzonville (57), Vivonne (86), etc. Si 8 autres sont en préparation, aucun projet concret n'a vu le jour en Bretagne.

Le CKR souhaitait, au cours de ces dernières années, mettre en place cette activité mais n'avait pas l'infrastructure nécessaire. La livraison de la base nautique communautaire à Saint-Nicolas-de-Redon permet au CKR de se positionner et de lancer cette activité dès l'été 2021.
Ainsi, en s'appuyant sur un projet de développement des sports de pagaies piloté au niveau national par leur fédération de tutelle, le CKR souhaite structurer une démarche et une création d'activité pour :

- proposer des circuits variés à partir de la base nautique communautaire ;
- contribuer à la dynamisation des axes Manche/Océan et Nantes à Brest par le Canal ;
- développer des services de qualités en lien avec les autres clubs bretons et ligériens actifs sur ces deux axes ;
- créer des emplois saisonniers en embauchant deux jeunes adultes diplômés d'un certificat de qualification professionnelle, CQP Canoë kayak ;
- contribuer à la dynamique économique de notre Territoire ;
- créer une nouvelle activité sur le Territoire en relançant le « Canoë à Voile » sur les rives de la Vilaine ;
- développer à moyen terme et long terme des circuits itinérants sur plusieurs jours, en lien avec des hébergeurs (Chambres d'Hôtes, Gîtes, Campings, Hôtels).

Ce projet structurant pour le territoire est multi-partenarial car il a été construit avec l'EPTB Vilaine, la Fédération française de Canoë-kayak (cadres régionaux et nationaux) pour la conception des parcours. Le responsable des sports de nature de REDON Agglomération a été convié à chaque séance de travail.

Dès 2021, en s'appuyant sur les atouts de nos espaces naturels, 5 sentiers seront ouverts représentant 70 kms en tout au départ de la base nautique communautaire :

- jusqu'à Rieux ;
- jusqu'à Sainte-Marie ;
- jusqu'au camping puis remontée de l'Oust jusqu'au barrage potinais avec possibilité de retour par le canal ou autre sens (avec différents options sur ce retour) ;
- tour de l'ile de la digue ;
- jusqu'à la confluence de l'Isac, Pont Miny, canal et remontée ;

Les usagers auront la possibilité de louer le matériel seul avec des fiches-parcours ou faire appel à un accompagnateur diplômé.

Les circuits seront régulés en fonction de la fréquentation afin de respecter les cycles de la faune et de la flore.
Il faut noter que les 2 premiers parcours sont sur l'axe Manche-Océan et les autres sur l'axe Nantes-Brest.
Ce travail engagé permet à notre territoire d'être :

- précurseur sur la Bretagne ;
- une référence pour que les randonneurs nautiques venant d'ailleurs s'arrêtent à la base nautique.

Les années suivantes seront consacrées à la création d'autres parcours avec la particularité d'intégrer de l'itinérance. Pour ce faire le groupe de travail sera élargi aux hébergeurs. L'objectif à terme est, par une collaboration avec des clubs hors agglomération, de développer un parcours «Manche-Océan ». Pour cela, des études complémentaires seront nécessaires.

Ces « sentiers nautiques » ne sont pas un projet isolé au sein de cette association. Il est prévu que le travail et les investissements réalisées puissent être transférables sur d'autres activités le reste de l'année : fitness, stages sportifs, sport santé, etc. Une répercution est la montée en compétence des encadrants diplômés fédéraux de cette association. En effet, afin de pouvoir assurer une prestation de qualité, le CKR a envoyé trois de ses encadrants en formation CQP. Le certificat de qualification professionnelle moniteur de Canoë kayak est un diplôme d'encadrement professionnel et occasionnel géré par la Fédération Française de Canoë Kayak, FFCK, par délégation de la branche professionnelle sport. Le détenteur d'un CQP moniteur de Canoë Kayak est un cadre pédagogiquement autonome. Il peut encadrer, animer et enseigner les sports de pagaie dans une limite de 360

heures annuelles. Ce projet couplé à la nouvelle base permet ainsi de faire basculer le CKR sur la voie de la professionnalisation par la création d'emploi.

Pour ce projet, le CKR fait appel à REDON Agglomération pour une aide financière portant sur deux axes :

- les frais d'ingénierie : afin de créer une unité de marque et des prestations identifiables quel que soit le lieu en France, afin de vérifier la faisabilité technique des parcours ainsi que les conditions de sécurité, l'ingénierie est portée par la fédération. Les coûts de cette ingénierie sont de 4 500 à 5 500€ suivant le niveau d'intervention qui sera nécessaire.
- l'investissement : le CKR s'appuiera sur sa flotte existante mais a besoin d'adapter celle-ci avec notamment des canoës de 10 places pour les groupes ainsi que des kayaks pour les personnes à mobilités réduites. Le coût de deux embarcations de 10 places avec son équipement est de 12 000€.

En parallèle, le CKR fait des demandes de subvention à :

- l'EPTB Vilaine : aide au lancement ;
- le Conseil départemental Loire-Atlantique : réponse à un appel à projet « inventons le tourisme durable » ;
- la Région Bretagne dans le cadre des canaux bretons ;
- le Conseil départemental Ille-et -Vilaine dans le cadre du contrat de territoire.

Il est proposé de répondre favorablement et d'aider à la création de ces premiers « sentiers nautiques » bretons par un accompagnement pluriannuel via une convention d'objectifs et de moyens :

- fonctionnement avec une aide à l'ingénierie en 2021 de 2 000€ ;
- investissement : 2021 : 2 canoës 10 places : 7 740€ ; 2022 : 2 canoës 10 places : 7 740€.

Il est proposé d'inclure dans cette convention, la possibilité d'une reconduction en fonction des résultats obtenus et qui pourrait porter sur de l'ingénierie pour la liaison Manche-Océan sous réserve de participation d'autres EPCI, sur de l'investissement pour les handi-kayaks.

Il convient de faire un parallèle avec le contrat de canal, présenté au Conseil communautaire du 22 mars 2021, qui dans ses objectifs sont d'affirmer la vocation fluviomaritime de notre territoire, de développer et structurer l'offre de services le long de ses voies navigables à destination des navigants, cyclotouristes, randonneurs, habitants, pêcheurs de loisirs en lien avec les feuilles de route régionale « l'itinérance douce terrestre » et « les activités nautiques et de plaisance » et le plan guide aménagement du canal du Conseil Départemental de Loire-Atlantique. Ainsi, cette initiative portée par cette association s'inscrit pleinement et est complémentaire dans la stratégie de REDON Agglomération en matière de tourisme fluvial.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la compétence de REDON Agglomération sur les sports nautiques non motorisés ;

VU le dispositif national « sentiers nautiques » mis en place par la Fédération Française de Canoë-kayak ;

CONSIDERANT la demande de subvention du Canoë Kayak Redonnais pour la création et le développement de « sentiers nautiques » ;

CONSIDERANT la demande de REDON Agglomération que les associations hébergées dans les bases nautiques communautaires développement des projets notamment à vocation touristique.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'accompagner l'association Canoë Kayak Redonnais, CKR, pour la création des « sentiers nautiques » en :**
  - **attribuant en 2021 une subvention de fonctionnement de 2 000 euros au titre de l'ingénierie et une subvention d'investissement de 7 440 euros ;**
  - **attribuant en 2022 une subvention d'investissement de 7 440 euros ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'association Canoë Kayak Redonnais ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 56 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 28/06/2021

Le Président,

Jean-François MARY

6. AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION

- **Délibération n°10_CC_2021_123_ Programme partenarial transition énergétique et sociétale, phase III 2021-2024**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28/06/2021
Délibération n°10

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-huit du mois de juin à dix-huit heures, se sont réunis à RIEUX, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le mardi vingt-deux du mois de juin deux mille vingt-et-un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	44
Absents	19
Votants	56
Vote	
Pour	56
Contre	
Abstention	

En présence de l'ensemble des membres du conseil à l'exception de : Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-Sur-Oust, donne pouvoir à Daniel BARRE ; Philippe RENAUD, délégué de Bains-Sur-Oust, donne pouvoir à Daniel BARRE ; Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne pouvoir à Bernard RYO ; Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne pouvoir à Isabelle BARATHON ; Jean-Yves COLLEAUX, maire de Langon, donne pouvoir à Andrée LE ROUX ; Isabelle DERUYTER, déléguée de Peillac, donne pouvoir à Philippe JEGOU ; Franck PICHOT, délégué de Pipriac, donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE ; Brigitte MELLERIN, déléguée de Pipriac, donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE ; Christine LE BIHAN, déléguée de Plesse, donne pouvoir à Rémi BESLE ; Pascal DUCHENE, maire de Redon, donne pouvoir à Delphine PENOT ; Fabienne COTTAIS, maire de Saint-Ganton, donne pouvoir à Rose-Line PREVERT ; Daniel MAHE, délégué de Saint-Just, donne pouvoir à Lionel JOUNEAU ; Yohann MORISOT, maire de La-Chapelle-de-Brain ; Yannick CHESNAIS, maire de Les Fougerets ; Louis LE COZ, délégué de Redon ; Loïc L'HARIDON, délégué de Redon ; Patrick BAUDY, maire de Renac ; Denis HUET, délégué de Rieux ; Franck HERSEMEULE, délégué de Saint-Nicolas-de-Redon

Secrétaire de séance : Karen LANSON

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – PROGRAMME PARTENARIAL TRANSITION ENERGETIQUE ET SOCIETALE, PHASE III 2021-2024

Annexe : Convention de partenariat entre REDON Agglomération, l'Institut Mines Télécom Atlantique – IMT Atlantique et le Collège des transitions sociétales.

La présente délibération a pour objet d'acter la poursuite de la participation de REDON Agglomération à l'espace partenarial de réflexions et d'actions, centré sur le faire ensemble (l'échelle collective comme principal levier du changement) afin de préparer les territoires aux transitions.

Rapport de Monsieur Rémi BESLE, Vice-président,

Le terme transition sociétal a été retenu pour signifier que les transitions à opérer impactent nos habitudes de vie et nécessitent que chacun y contribue dans sa vie quotidienne, ce qui implique les habitants, les salariés…et pas seulement les collectivités ou le consommateur : partager ses déplacements, faire du vélo, réduire sa consommation d'énergie et adapter le moment au pic de production, acheter une voiture à hydrogène, acheter des produits locaux…

Ce programme implique de nombreux échanges entre des acteurs divers : collectivités, associations, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, des entreprises du domaine de l'énergie, des scientifiques, des espaces de formation…. Les 4 territoires d'expérimentation restent présents afin d'approfondir les axes engagés (REDON Agglomération, Communauté de communes d'Erdre et Gèvres, Communauté de communes du pays de Pouzauges, L'Ile d'Yeu). De nouveaux territoires rejoindront le programme dans l'objectif d'essaimer les connaissances (Val de Sarthe, PNR Loire Anjou Touraine, Pays de Retz...).

Les axes de la troisième phase du programme sont les suivants :

- Poursuivre et approfondir les expérimentations sur les 4 intercommunalités partenaires
- Enclencher un large mouvement de sensibilisations des leaders territoriaux dont les EPCI des Pays de la Loire
- Partager les expériences entre intercommunalités en Pays de la Loire

Pour REDON Agglomération la participation active à ce programme doit permettre :

- Une déclinaison concrète de cette approche dans la mise en œuvre du projet de territoire, notamment sur la manière de porter politiquement la coopération sur le territoire
- Un partage des connaissances et stratégies avec les élus du territoire autour de la coopération, de la transformation des habitudes
- Une aide à la construction d'outils pour déployer au quotidien la transversalité des politiques publiques, la traduction pratique des transitions et évolutions des habitudes de vie lors de l'élaboration de nos politiques publiques/ plan / stratégies et projets
- la participation au suivi de nos sites pilotes de groupes qui se réunissent pour mettre en œuvre collectivement des actions de transition (innovation sociale)
- Une aide à l'enclenchement de certains groupes de pilotages nouveaux et stratégiques.

Le chargé de projet de l'Institut Mines Télécom Atlantique participera à des séances de travail avec les élus et les services pour approfondir ces questions sur notre territoire environ une fois par mois, des cessions de formations seront proposées.

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

VU la délibération 32 de la séance du 25/03/2019 validant la participation de REDON Agglomération au programme partenarial TES 2019-2021 ;

CONSIDERANT le projet de territoire de REDON Agglomération adopté le 28 juin 2021 soulignant les transitions territoriales à opérer et la nécessité de renforcer la coopération des acteurs et la transversalité ;

CONSIDERANT les travaux en cours pour l'adoption en fin d'année d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'acter la validation d'une convention de partenariat pour poursuivre l'implication de REDON Agglomération dans le programme « Transition Energétique et Sociétale » du Collège des Transitions Sociétale et de de l'école nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays-de-la-Loire, sur une durée de 3 ans, à raison d'une contribution forfaitaire de 5 000€ par an en plus de l'accueil sur le territoire du collectif des acteurs de ce programme une fois par an ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat sus désignée et tout document afférent à la présente délibération.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 56 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 28/06/2021

Le Président,

Jean-François MARY

- **Délibération n°11_CC_2021_124_ Formation des élus communautaires - Adhésion à l'Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales A.R.I.C.**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28/06/2021
Délibération n°11

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-huit du mois de juin à dix-huit heures, se sont réunis à RIEUX, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le mardi vingt-deux du mois de juin deux mille vingt-et-un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	44
Absents	19
Votants	56
Vote	
Pour	56
Contre	
Abstention	

En présence de l'ensemble des membres du conseil à l'exception de : Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-Sur-Oust, donne pouvoir à Daniel BARRE ; Philippe RENAUD, délégué de Bains-Sur-Oust, donne pouvoir à Daniel BARRE ; Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne pouvoir à Bernard RYO ; Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne pouvoir à Isabelle BARATHON ; Jean-Yves COLLEAUX, maire de Langon, donne pouvoir à Andrée LE ROUX ; Isabelle DERUYTER, déléguée de Peillac, donne pouvoir à Philippe JEGOU ; Franck PICHOT, délégué de Pipriac, donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE ; Brigitte MELLERIN, déléguée de Pipriac, donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE ; Christine LE BIHAN, déléguée de Plesse, donne pouvoir à Rémi BESLE ; Pascal DUCHENE, maire de Redon, donne pouvoir à Delphine PENOT ; Fabienne COTTAIS, maire de Saint-Ganton, donne pouvoir à Rose-Line PREVERT ; Daniel MAHE, délégué de Saint-Just, donne pouvoir à Lionel JOUNEAU ; Yohann MORISOT, maire de La-Chapelle-de-Brain ; Yannick CHESNAIS, maire de Les Fougerets ; Louis LE COZ, délégué de Redon ; Loïc L'HARIDON, délégué de Redon ; Patrick BAUDY, maire de Renac ; Denis HUET, délégué de Rieux ; Franck HERSEMEULE, délégué de Saint-Nicolas-de-Redon

Secrétaire de séance : Karen LANSON

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – FORMATION DES ELUS COMMUNAUTAIRES - ADHESION A L'ASSOCIATION REGIONALE D'INFORMATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (ARIC)

La présente délibération a pour objet d'approuver l'adhésion de REDON Agglomération à l'Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales (ARIC) pour l'année 2021.

Rapport de Madame Florence DE DEYN, Vice-présidente,

La formation des élus communautaires est organisée par le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2123-12 à L. 2123-16 et L. 5216-4 pour les communautés d'agglomération,

Les élus salariés, fonctionnaires ou contractuels, ont droit à un congé de formation de 18 jours pour toute la durée de leur mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'ils détiennent.

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la collectivité, à condition que l'organisme dispensateur de la formation soit agréé par le Ministre de l'Intérieur (agrément dispensé après avis du Conseil National de la Formation des Elus locaux)

Depuis le 1 er janvier 2016, le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus communautaires (montant théorique prévu par les textes, majorations y compris).
Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant.

Les frais de formation comprennent :

- les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration, dont le remboursement s'effectue en application des dispositions régissant le déplacement des fonctionnaires de l'État (décret n°2006-781 en date du 3 juillet 2006 et arrêté du 26 août 2008 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006) ;
- les frais d'enseignement ;
- la compensation de la perte éventuelle de salaire, de traitement ou de revenus, justifiée par l'élu et plafonnée à l'équivalent de 18 jours, par élu et pour la durée du mandat. Elle est de même nature que l'indemnité de fonction et est donc soumise à CSG et à CRDS.

Formation obligatoire pour les élus ayant reçu délégation dès la première année du mandat :
Une formation sera obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat, pour les élus ayant reçu une délégation au sein de toutes les communes et communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des métropoles.

Organismes agrées pour la formation des élus (liste au 31 décembre 2020) :
Il y a 220 organismes agréés par le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales après avis du Conseil National de la Formation des Elus Locaux.
L'agrément accordé a une portée nationale et le classement par département permet de déterminer le nombre d'organismes de formation agréés sur le territoire en fonction du lieu de leur siège social.

35 : ARIC et Sciences Po Rennes et le CAU
44 : AMF Loire-Atlantique, Savoirs Publics (Société) et le CAUE
56 : Université Bretagne Sud (Vannes) et le CAUE

Stratégie de formation des élus de REDON Agglomération :
L'objectif est de construire un plan de formation partagé pour les élu(e)s, permettant ainsi à chacun d'obtenir les outils nécessaires pour la réussite de leur mandat.
Au regard de l'engagement récent d'une nouvelle mandature marquée par des modifications très significatives des Conseils communautaires et municipaux à l'occasion des scrutins de mars et juin 2020, REDON Agglomération souhaite apporter une attention particulière dans le cadre d'un accompagnement renforcé à la prise de fonctions et un droit à l'information généralisé à l'ensemble des élus locaux.

Dans ce cadre, il vous est proposé aujourd'hui l'Adhésion de REDON Agglomération à l'Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales (ARIC - Chantepie) pour un montant de 9 000 € TTC (la cotisation étant calculée par tranches, en fonction du nombre total nombre des élus des communes membres, qu'ils soient ou non élus communautaires)

- L'adhésion de REDON Agglomération à l'ARIC permettra aux 31 communes du territoire de bénéficier de formations à tarifs préférentiels (30% de moins en moyenne) dans le cadre des formations à l'initiative des communes.
- Les communes déjà adhérentes à l'ARIC pour l'année 2021 pourront être remboursées de leur adhésion par l'ARIC (elles en feront la demande à l'ARIC).

Le programme de formation des élus pour les années 2022 - 2023 sera étudié au cours du dernier trimestre 2021 par la commission mutualisation, ressources humaines, formation au regard de nouveaux besoins de formation exprimés.

Le programme de formation des élus pour les années 2022 - 2023 sera étudié au cours du dernier trimestre 2021 par la commission mutualisation, ressources humaines, formation au regard de nouveaux besoins de formation exprimés.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n°2021-45 du 20 janvier 2021 portant réforme de la formation des élus locaux ;

VU la délibération n° CC_2020_199 du 19 octobre 2020 portant mise en place du droit à la formation des élus communautaires ;

CONSIDERANT les propositions de la commission mutualisation, ressources humaines, formation en date du 24 février 2021 ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'adhérer à l'Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales (ARIC) pour l'année 2021 pour un montant de 9 000 € TTC ;**
- **de préciser que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 56 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 28/06/2021
Le Président,
Jean-François MARY

- **Délibération n°12_CC_2021_125_ Attribution et signature du marché de travaux d'aménagement d'une passerelle piétonne au port de plaisance à Redon**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28/06/2021
Délibération n°12

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-huit du mois de juin à dix-huit heures, se sont réunis à RIEUX, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le mardi vingt-deux du mois de juin deux mille vingt-et-un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	44
Absents	19
Votants	56
Vote	
Pour	55
Contre	
Abstention	1

En présence de l'ensemble des membres du conseil à l'exception de : Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-Sur-Oust, donne pouvoir à Daniel BARRE ; Philippe RENAUD, délégué de Bains-Sur-Oust, donne pouvoir à Daniel BARRE ; Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne pouvoir à Bernard RYO ; Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne pouvoir à Isabelle BARATHON ; Jean-Yves COLLEAUX, maire de Langon, donne pouvoir à Andrée LE ROUX ; Isabelle DERUYTER, déléguée de Peillac, donne pouvoir à Philippe JEGOU ; Franck PICHOT, délégué de Pipriac, donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE ; Brigitte MELLERIN, déléguée de Pipriac, donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE ; Christine LE BIHAN, déléguée de Plesse, donne pouvoir à Rémi BESLE ; Pascal DUCHENE, maire de Redon, donne pouvoir à Delphine PENOT ; Fabienne COTTAIS, maire de Saint-Ganton, donne pouvoir à Rose-Line PREVERT ; Daniel MAHE, délégué de Saint-Just, donne pouvoir à Lionel JOUNEAU ; Yohann MORISOT, maire de La-Chapelle-de-Brain ; Yannick CHESNAIS, maire de Les Fougerets ; Louis LE COZ, délégué de Redon ; Loïc L'HARIDON, délégué de Redon ; Patrick BAUDY, maire de Renac ; Denis HUET, délégué de Rieux ; Franck HERSEMEULE, délégué de Saint-Nicolas-de-Redon

Marie-Hélène BUSSON s'abstient
Secrétaire de séance : Karen LANSON

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE PASSERELLE PIETONNE AU PORT DE PLAISANCE A REDON

La présente délibération a pour objet d'attribuer et d'autoriser le Président à signer le marché de travaux relatif à l'aménagement d'une passerelle piétonne au port de plaisance à Redon.

Rapport de Monsieur Daniel BARRE, Vice-président,

L'objet de la consultation portait sur les travaux relatifs à l'aménagement d'une passerelle piétonne située au port de plaisance, entre le quai Surcouf et Jean Bart, à Redon.
D'une longueur totale de 20 mètres, elle permettra le franchissement du chenal de sortie/entrée du port, d'une largeur de 10 mètres. Cet ouvrage mobile doit permettre de faciliter l'accès aux deux quais tout en favorisant au maximum l'activité de plaisance.
L'objectif poursuivi est de dynamiser le cœur de ville en favorisant les déplacements doux, en lien avec le développement de la plaisance et des loisirs nautiques, ainsi que les services et activités liés au port de plaisance et de commerce.

Ce projet s'inscrit également dans le projet partenarial – Confluences 2030 - de renouvellement urbain des quartiers portuaires de Redon et Saint Nicolas de Redon par une organisation de parking relais et de voies douces reliant les espaces.
La consultation, lancée en procédure adaptée, était composée d'un lot unique, avec une variante obligatoire à chiffrer concernant le rejointement des perrés.
L'avis de marché a été envoyé le 24 mars 2021 pour une remise des offres fixée initialement au 21 avril 2021 puis reportée au 12 mai 2021, 12h00.
A la date de réception des offres, 3 plis ont été reçus.
L'équipe de maîtrise d'œuvre de cette opération, ARTELIA Ville et Transport, a procédé à l'analyse des offres et a remis son rapport lors de la commission des marchés à procédures adaptés (commission MAPA) qui s'est réunie le 22 juin 2021.
Sur les 3 offres, 1 offre doit être déclarée irrégulière car propose une solution technique non conforme au cahier des charges techniques particulières. Cette offre ne peut pas être régularisée car la régularisation aurait pour effet d'en modifier les caractéristiques essentielles.

L'équipe de maîtrise d'œuvre propose ainsi de retenir l'offre de l'entreprise VERCHEENNE TRAVAUX HYDRAULIQUE pour un montant de 752 732,50 € HT (offre de base + variante obligatoire).

VU le Code de la commande publique ;

CONSIDERANT les critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation et le rapport d'analyse des offres effectué par le maître d'œuvre ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'attribuer le marché à l'entreprise ci-dessus désignée ;**
- **d'autoriser le Président à signer le marché avec l'entreprise ci-dessus désignée ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces travaux.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 55 VOIX POUR.
Fait et délibéré en séance le 28/06/2021
Le Président,
Jean-François MARY

- **Délibération n°13_CC_2021_126_Exonération totale ou partielle des pénalités liées au retard d'exécution des réserves dans le cadre des marchés de travaux de construction de la Base nautique**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28/06/2021
Délibération n°13

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-huit du mois de juin à dix-huit heures, se sont réunis à RIEUX, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le mardi vingt-deux du mois de juin deux mille vingt-et-un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	44
Absents	19
Votants	56
Vote	
Pour	56
Contre	
Abstention	

En présence de l'ensemble des membres du conseil à l'exception de : Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-Sur-Oust, donne pouvoir à Daniel BARRE ; Philippe RENAUD, délégué de Bains-Sur-Oust, donne pouvoir à Daniel BARRE ; Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne pouvoir à Bernard RYO ; Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne pouvoir à Isabelle BARATHON ; Jean-Yves COLLEAUX, maire de Langon, donne pouvoir à Andrée LE ROUX ; Isabelle DERUYTER, déléguée de Peillac, donne pouvoir à Philippe JEGOU ; Franck PICHOT, délégué de Pipriac, donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE ; Brigitte MELLERIN, déléguée de Pipriac, donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE ; Christine LE BIHAN, déléguée de Plesse, donne pouvoir à Rémi BESLE ; Pascal DUCHENE, maire de Redon, donne pouvoir à Delphine PENOT ; Fabienne COTTAIS, maire de Saint-Ganton, donne pouvoir à Rose-Line PREVERT ; Daniel MAHE, délégué de Saint-Just, donne pouvoir à Lionel JOUNEAU ; Yohann MORISOT, maire de La-Chapelle-de-Brain ; Yannick CHESNAIS, maire de Les Fougerets ; Louis LE COZ, délégué de Redon ; Loïc L'HARIDON, délégué de Redon ; Patrick BAUDY, maire de Renac ; Denis HUET, délégué de Rieux ; Franck HERSEMEULE, délégué de Saint-Nicolas-de-Redon

Secrétaire de séance : Karen LANSON

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – EXONERATION TOTALE OU PARTIELLE DES PENALITES LIEES A AU RETARD L'EXECUTION DES RESERVES DANS LE CADRE DES MARCHES DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA BASE NAUTIQUE

La présente délibération a pour objet d'exonérer totalement ou partiellement les entreprises de pénalités liées au retard d'exécution des réserves dans le cadre des marchés de travaux de la Base Nautique.

Rapport de Monsieur Daniel BARRE, Vice-président,

VU le Code de la commande publique ;

VU le décret du 25 mars 2007 n°2007-450 modifiant l'Annexe 1 rubrique 43252-4 du Code général des collectivités territoriales imposant une décision motivée de l'assemblée délibérante en cas d'exonération totale ou partielle des pénalités ;

VU les pièces constitutives des marchés de travaux, notamment l'article 6.2 du CCAP, relatif aux pénalités (commun à l'ensemble des lots) ;

VU les délibérations n°2019_059 du 25/03/2019 et n°2019_075 du 29/04/2019 relatives à l'attribution des marchés de travaux ;

CONSIDERANT que la date d'exécution des réserves, inscrite dans le procès-verbal de réception des travaux, a été fixé au 1er février 2021 ;

Les marchés de travaux ont été attribués par les délibérations n° 2019_059 du 25 mars 2019 et n°2027_075 du 29 avril 2019. Suite à la réception des travaux qui a eu lieu le 15 décembre 2020, des réserves ont été formulées pour les lots : 3 (Gros œuvre), 6 (Bardage métallique), 8 (Serrurerie- Métallerie), 11 (Revêtements de sols), 12 (Peinture - Revêtements muraux), 13 (Chauffage-ventilation-plomberie), 15 (Ascenseur) et 16 (Démolition- Terrassements-VRD).

Des retards ont été constatées par la maîtrise d'œuvre pour 4 lots :

- Lot 3 (Gros œuvre), entreprise ANGEVIN
- Lot 6 (Bardage métallique), entreprise ATELIER DAVID ;
- Lot 8 (Serrurerie- Métallerie), entreprise ATELIER DAVID ;
- Lot 11 (Revêtements de sols), entreprise LE BEL.

Le cahier des clauses administratives particulières prévoit à son article 6.2, des pénalités pour retard dans la levée des réserves d'un montant de 500,00 € par jour calendaire de retard.

Selon le constat du maître d'œuvre, les entreprises sont donc pénalisables des montants repris dans le tableau suivant :

		Entreprises Attributaires	Montant total marché € HT	Date constat	Nbre jours de retard	Montant pénalités applicables
LOT N°3	Gros œuvre	ANGEVIN	431 438,01 €	10/02/2021	9	4 500,00 €
LOT N°6	Bardage métallique	ATELIERS DAVID	139 321,67 €	24/02/2021	23	11 500,00 €
LOT N°8	Serrurerie-Métallerie	ATELIERS DAVID	453 396,07 €	24/02/2021	23	11 500,00 €
LOT N°11	Revêtements de sols	LE BEL et Associés	48 009,80 €	31/0/2021	59	29 500,00 €

Concernant le lot 3, la réserve avait pour objet le nettoyage et le surfaçage des sols en béton. Intervenue une première fois le 27 janvier, l'entreprise Angevin n'a pas pu réaliser la totalité de la prestation du fait d'équipements de protection restés au sol. Par ailleurs, l'entreprise a été bloquée par la mise en service tardive de l'ascenseur, l'empêchant de monter l'outillage nécessaire pour la finalisation de sa prestation. Il convient dès lors d'exonérer totalement l'entreprise des pénalités applicables.

Concernant le lot 6, les réserves mentionnées étaient le nettoyage des barreaudages et l'étanchéité sur le bardage. ATELIER DAVID est intervenu fin janvier pour procéder à des travaux d'étanchéité au droit des portes. Après concertation et avis du bureau de contrôle technique, il a été décidé d'attendre plusieurs jours avant de constater la bonne étanchéité réalisée par l'entreprise. Le retard n'est donc pas imputable à l'entreprise. Le nettoyage des barreaudages a, quant à lui, été effectué le 24 février 2021. La réserve concernant ce dernier point étant mineur et

n'ayant pas empêché l'utilisation du bâtiment, il convient d'exonérer totalement l'entreprise des pénalités applicables.

Concernant le lot 8, les réserves concernaient la fourniture et la pose de différents équipements mineurs. L'entreprise a livré et posé les équipements manquants le 24 février 2021. Ces réserves n'ont pas empêché l'utilisation du bâtiment.

Enfin, concernant le lot 11, des traces de colle ayant été constatées lors de la réception, ces travaux de reprise ont été mis en réserve. Une mise en demeure a été notifiée à l'entreprise avec, comme date butoir, le 31 mars 2021, pour la levée des réserves. Au 31 mars, il a été constaté que, malgré l'intervention de l'entreprise LE BEL, le nettoyage demeure insuffisant. Ce constat révèle une problématique quant à la nature du matériau du carrelage lui-même. L'entreprise a saisi son assurance, le fournisseur et le fabricant du matériau concerné. Le montant total des pénalités représentant 61,4 % du montant du marché, il convient dès lors d'exonérer partiellement l'entreprise, à hauteur de 75 % du montant total des pénalités.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'exonérer totalement les entreprises ANGEVIN (lot 3) et ATELIER DAVID (lot 6 et 8) ;**
- **d'exonérer partiellement l'entreprise LE BEL (lot 11) à hauteur de 75 % du montant des pénalités applicables, soit d'appliquer des pénalités d'un montant de 7 375,00 € ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 56 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 28/06/2021
Le Président,
Jean-François MARY

- **Délibération n°14_CC_2021_127_Ajustement à la composition de la commission transition alimentaire et énergétique**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28/06/2021
Délibération n°14

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-huit du mois de juin à dix-huit heures, se sont réunis à RIEUX, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le mardi vingt-deux du mois de juin deux mille vingt-et-un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	44
Absents	19
Votants	56
Vote	
Pour	56
Contre	
Abstention	

En présence de l'ensemble des membres du conseil à l'exception de : Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-Sur-Oust, donne pouvoir à Daniel BARRE ; Philippe RENAUD, délégué de Bains-Sur-Oust, donne pouvoir à Daniel BARRE ; Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne pouvoir à Bernard RYO ; Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne pouvoir à Isabelle BARATHON ; Jean-Yves COLLEAUX, maire de Langon, donne pouvoir à Andrée LE ROUX ; Isabelle DERUYTER, déléguée de Peillac, donne pouvoir à Philippe JEGOU ; Franck PICHOT, délégué de Pipriac, donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE ; Brigitte MELLERIN, déléguée de Pipriac, donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE ; Christine LE BIHAN, déléguée de Plesse, donne pouvoir à Rémi BESLE ; Pascal DUCHENE, maire de Redon, donne pouvoir à Delphine PENOT ; Fabienne COTTAIS, maire de Saint-Ganton, donne pouvoir à Rose-Line PREVERT ; Daniel MAHE, délégué de Saint-Just, donne pouvoir à Lionel JOUNEAU ; Yohann MORISOT, maire de La-Chapelle-de-Brain ; Yannick CHESNAIS, maire de Les Fougerets ; Louis LE COZ, délégué de Redon ; Loïc L'HARIDON, délégué de Redon ; Patrick BAUDY, maire de Renac ; Denis HUET, délégué de Rieux ; Franck HERSEMEULE, délégué de Saint-Nicolas-de-Redon

Secrétaire de séance : Karen LANSON

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – AJUSTEMENT A LA COMPOSITION DE LA COMMISSION TRANSITION ALIMENTAIRE ET ENERGETIQUE

La présente délibération a pour objet d'approuver la modification de la composition de la commission transition écologique et alimentaire, suite aux ajustements demandés par les communes-membres.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

Le Conseil communautaire du 07 septembre 2020 a décidé de la création de 15 commissions thématiques intercommunales destinées à améliorer le fonctionnement de la gouvernance territoriale. Il s'agira notamment, par les discussions préalables aux décisions prises dans le cadre des délibérations du Conseil communautaire ou du Bureau exécutif, de nourrir le fonctionnement démocratique.

Ces commissions thématiques intercommunales sont des commissions d'étude. Leur rôle est d'étudier les questions soumises au Conseil communautaire soit par l'administration, soit à l 'initiative d'un de ses membres.

Elles émettent des avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le Conseil communautaire étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de REDON Agglomération.

Le fonctionnement démocratique, à l'échelle d'un territoire intercommunal, nécessite un dialogue nourri dans la durée entre l'EPCI, REDON Agglomération, et l'ensemble des communes qui en sont membres. C'est pourquoi il est proposé que les commissions thématiques intercommunales comportent :

- des délégués communautaires titulaires ;
- des délégués communautaires suppléants ;
- étant entendu que les Vice-présidents et les Conseillers communautaires délégués en charge des questions de la commission sont membres de droit de ladite commission ;
- des conseillers municipaux qui n'appartiennent pas aux deux catégories susmentionnées, mais qui, en raison de leur délégation communale pour les adjoints et conseillers délégués, ou de leurs centres d'intérêts peuvent légitimement apporter des idées et des éclairages sur des sujets concernant l'agglomération.

Elles sont convoquées par le President de REDON Agglomération, qui en est le président de droit, ou par son représentant ayant délégation, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou a plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

VU l'arrété interpréfectoral n°35-2019-12-27-009 date du 27 décembre 2019, portant modification des statuts de la communauté d'agglomération REDON Agglomération, conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CC_2020_88 du 07 septembre 2020 portant création des commissions thématiques intercommunales, définition des principes de constitution et du calendrier ;

VU la délibération n°CC_2020_155 du 28 septembre 2020 désignant les membres siégeant à la commission transition écologique et alimentaire ;

VU la délibération n°CC_2020_243 du 23 novembre 2020 apportant des ajustements à la composition initiale des commissions thématiques intercommunales ;

VU la délibération n°CC_2021_70 du 29 mars 2021 apportant des ajustements à la composition des commissions thématiques intercommunales ;

CONSIDERANT qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil communautaire soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres » ;

CONSIDERANT qu'au regard de l'article énoncé ci-dessus la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus » ;

CONSIDERANT que le Conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine ;

CONSIDERANT que ces commissions thématiques intercommunales participent à l'amélioration du fonctionnement du Conseil communautaire dans le cadre de la préparation des délibérations ;

CONSIDERANT que le Conseil communautaire, en conformité avec les dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et de voter à main levée.

CONSIDERANT les propositions reçues des maires des communes-membres ou des conseillers communautaires eux-mêmes et en particulier la demande de Monsieur Albert GUILHARD, maire de Saint-Nicolas-de-Redon, de se retirer de la commission transition écologique et alimentaire ;

Il est rappelé pour mémoire, que Monsieur Rémi BESLE, Vice-Président délégué à la transition écologique, alimentaire et sociétale, assure la présidence de cette commission.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **de prendre acte de la demande de modification de la commune-membre de Saint-Nicolas-de-Redon ;**
- **d'approuver la nouvelle composition de la commission de transition écologique et alimentaire ci-après :**

COMMUNE	NOM	PRENOM
PLESSE	BESLE	Rémi
ALLAIRE	PARIS	Maryse
	RACAPE	Fabien
AVESSAC	RICHARD	Stanislas
BAINS-SUR-OUST	HURTEL	Isabelle
	PONDARD	Marie-Laure
BEGANNE	MOQUET	Michel
BRUC-SUR-AFF	POUESSEL	Jean
CONQUEREUIL	POULAIN	Jacques
FEGREAC	RICORDEL	Jérôme
	LAILLE	Catherine
GUEMENE-PENFAO	BAER	Natalie
LANGON	LE ROUX	Andrée
MASSERAC	COURDIER	Laetitia
PEILLAC	COURJAL	Pierrick
PIPRIAC	LE GUYADER	Tifenn
PLESSE	GAUDIN	Vincent
REDON	L'HARIDON	Loïc
	GUILLAUME	Jean-Luc
	REMANDE	Lionel
SAINT-GORGON	BREGER	Guénaël
SAINT-JACUT-LES-PINS	STEVANT	Béatrice
	GEFFRAY	Fabrice
SAINT-NICOLAS-DE-REDON	PACAUD	Marion
SAINT-PERREUX	THEOU	Marie-Thérèse

SAINT-VINCENT-SUR-OUST	HALLIER	Jean
SAINTE-MARIE	HEDAN	Yves
THEHILLAC	HAUROGNE	Gilles

- **d'autoriser Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 56 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 28/06/2021

Le Président,

Jean-François MARY

- **Délibération n°15_CC_2021_128_ Modification de la désignation des représentants du conseil d'exploitation régie collecte des déchets**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28/06/2021
Délibération n°15

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-huit du mois de juin à dix-huit heures, se sont réunis à RIEUX, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le mardi vingt-deux du mois de juin deux mille vingt-et-un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	44
Absents	19
Votants	56
Vote	
Pour	56
Contre	
Abstention	

En présence de l'ensemble des membres du conseil à l'exception de : Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-Sur-Oust, donne pouvoir à Daniel BARRE ; Philippe RENAUD, délégué de Bains-Sur-Oust, donne pouvoir à Daniel BARRE ; Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne pouvoir à Bernard RYO ; Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne pouvoir à Isabelle BARATHON ; Jean-Yves COLLEAUX, maire de Langon, donne pouvoir à Andrée LE ROUX ; Isabelle DERUYTER, déléguée de Peillac, donne pouvoir à Philippe JEGOU ; Franck PICHOT, délégué de Pipriac, donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE ; Brigitte MELLERIN, déléguée de Pipriac, donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE ; Christine LE BIHAN, déléguée de Plesse, donne pouvoir à Rémi BESLE ; Pascal DUCHENE, maire de Redon, donne pouvoir à Delphine PENOT ; Fabienne COTTAIS, maire de Saint-Ganton, donne pouvoir à Rose-Line PREVERT ; Daniel MAHE, délégué de Saint-Just, donne pouvoir à Lionel JOUNEAU ; Yohann MORISOT, maire de La-Chapelle-de-Brain ; Yannick CHESNAIS, maire de Les Fougerets ; Louis LE COZ, délégué de Redon ; Loïc L'HARIDON, délégué de Redon ; Patrick BAUDY, maire de Renac ; Denis HUET, délégué de Rieux ; Franck HERSEMEULE, délégué de Saint-Nicolas-de-Redon

Secrétaire de séance : Karen LANSON

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – CONSEIL D'EXPLOITATION REGIE COLLECTE DES DECHETS : MODIFICATIONS PORTEES A LA COMPOSITION INITIALE ET AJUSTEMENTS

La présente délibération a pour objet d'approuver la nouvelle composition des représentants du conseil d'exploitation régie collecte des déchets, suite aux ajustements demandés par les communes-membres.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU les articles L.5212-7 et L.5212-8 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° CC_2019_152 du Conseil communautaire du 21 octobre 2019 créant la régie du service public de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés de REDON Agglomération et en approuvant les statuts ;

VU la délibération n°CC_2020_96 du Conseil communautaire du 07 septembre 2020 définissant le mode de désignation des membres du Conseil d'Exploitation, ainsi que le directeur de la régie du service public de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés de REDON Agglomération ;

VU la délibération n°CC_2020_198 du Conseil communautaire du 19 octobre 2020 désignant les membres du Conseil d'Exploitation régie collecte des déchets suite aux élections municipales ;

VU la délibération n°CC_2021_40 du Conseil communautaire du 29 mars 2021 apportant des ajustements à la composition initiale du conseil d'exploitation régie collecte des déchets ;

VU les statuts de la régie précitée en vigueur ;

CONSIDERANT que REDON Agglomération est compétente en matière de collecte des déchets ;

CONSIDERANT la nécessité de nommer 25 délégués titulaires et 25 suppléants pour la régie précitée ;

CONSIDERANT les demandes d'ajustements reçues des maires des communes-membres ou des conseillers communautaires eux-mêmes, notamment pour les communes de Béganne, Conquereuil, Saint-Jacut-les-Pins et Saint-Nicolas-de-Redon ;

CONSIDERANT suite auxdites demandes et par souci de simplification, qu'il est nécessaire de procéder à l'actualisation de la composition des membres du Conseil d'Exploitation régie collecte des déchets ;

Il est rappelé que Monsieur Jérôme RICORDEL, Vice-Président délégué à la prévention, collecte et traitement des déchets et à l'économie circulaire, préside le conseil d'exploitation régie collecte des déchets.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **de prendre acte des demandes de modifications des communes-membres de Béganne, Conquereuil, Saint-Jacut-les-Pins et Saint-Nicolas-de-Redon**
- **d'approuver la nouvelle composition des représentants du conseil d'exploitation régie collecte des déchets telle que précisée ci-après *;***

TITULAIRES		
COMMUNE	**NOM**	**PRENOM**
Allaire	MONNIER	Julien
Avessac	BOURREZ	Christophe
Bains/Oust	LE STUNFF	Didier
Béganne	DE LANTIVY	François
Conquereuil	VINOUZE	Philippe
La Chappelle de Brain	MORISOT	Yohann
Fégréac	RICORDEL	Jérôme
Guémené-Penfao	LEGENDRE	Jacques
Langon	MEILLERAY	Jean-Marie
Les Fougerêts	AUDRAN	Pierre
Massérac	CLAVIER	Régis
Peillac	JEGOU	Philippe
Pierric	LEVANT	Claude
Plessé	MEZIERE	Aurélie

Redon	LE COZ	Louis
Renac	BAUDY	Patrick
Rieux	PICARD	Denis
Saint-Gorgon	GUMIAUX	Cécilia
St Jacut-les-Pins	GASNIER	Sophie
St Jean-la-Poterie	LE BERRE	Frédéric
Sainte-Marie	HEDAN	Yves
St Nicolas-de-Redon	SIBETH	Jean-Yves
Saint-Perreux	KERVADEC	Patrice
St Vincent-sur-Oust	GROSSET	Philippe
Thehillac	HAUROGNE	Gilles
SUPPLEANTS		
COMMUNE	**NOM**	**PRENOM**
Allaire		
Avessac		
Bains/Oust		
Béganne		
Conquereuil		
La Chappelle de Brain		
Fégréac	BARREAU	Laetitia
Guémené-Penfao	LEVANT	Patrice
Langon	CHAUVET	Bertrand
Les Fougerêts	CHESNAIS	Yannick
Massérac		
Peillac	DERUYTER	Isabelle
Pierric		
Plessé		
Redon	CROGUENNEC	André
Renac		
Rieux	TORLAY	René
Saint-Gorgon	GAUTIER	Nathalie
St Jacut-les-Pins	GEFFRAY	Fabrice
St Jean-la-Poterie		
Sainte-Marie	GLOUX	Daniel
St Nicolas-de-Redon	Pierre	FRIOT
Saint-Perreux		
St Vincent-sur-Oust		
Thehillac	LEMEE	Christian

- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 56 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 28/06/2021

Le Président,

Jean-François MARY

- **Délibération n°16_CC_2021_129_ Modification de la désignation des représentants du conseil d'exploitation assainissement**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28/06/2021
Délibération n°16

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-huit du mois de juin à dix-huit heures, se sont réunis à RIEUX, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le mardi vingt-deux du mois de juin deux mille vingt-et-un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	44
Absents	19
Votants	56
Vote	
Pour	56
Contre	
Abstention	

En présence de l'ensemble des membres du conseil à l'exception de : Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-Sur-Oust, donne pouvoir à Daniel BARRE ; Philippe RENAUD, délégué de Bains-Sur-Oust, donne pouvoir à Daniel BARRE ; Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne pouvoir à Bernard RYO ; Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne pouvoir à Isabelle BARATHON ; Jean-Yves COLLEAUX, maire de Langon, donne pouvoir à Andrée LE ROUX ; Isabelle DERUYTER, déléguée de Peillac, donne pouvoir à Philippe JEGOU ; Franck PICHOT, délégué de Pipriac, donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE ; Brigitte MELLERIN, déléguée de Pipriac, donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE ; Christine LE BIHAN, déléguée de Plesse, donne pouvoir à Rémi BESLE ; Pascal DUCHENE, maire de Redon, donne pouvoir à Delphine PENOT ; Fabienne COTTAIS, maire de Saint-Ganton, donne pouvoir à Rose-Line PREVERT ; Daniel MAHE, délégué de Saint-Just, donne pouvoir à Lionel JOUNEAU ; Yohann MORISOT, maire de La-Chapelle-de-Brain ; Yannick CHESNAIS, maire de Les Fougerets ; Louis LE COZ, délégué de Redon ; Loïc L'HARIDON, délégué de Redon ; Patrick BAUDY, maire de Renac ; Denis HUET, délégué de Rieux ; Franck HERSEMEULE, délégué de Saint-Nicolas-de-Redon

Secrétaire de séance : Karen LANSON

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – CONSEIL D'EXPLOITATION REGIE ASSAINISSEMENT : MODIFICATIONS PORTEES A LA COMPOSITION INITIALE ET AJUSTEMENTS

La présente délibération a pour objet d'approuver la nouvelle composition des représentants du conseil d'exploitation régie collecte assainissement, suite aux ajustements demandés par les communes membres.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier les articles L.1412-1, L.2221-1 et suivants, et R.2221-1 et suivants ;

VU la délibération n° CC_2019_151 du Conseil communautaire du 21 octobre 2019 créant le conseil d'exploitation régie service public assainissement et en approuvant les statuts ;

VU la délibération n°CC_2020_197 du Conseil communautaire du 19 octobre 2020 portant constitution du conseil d'exploitation régie assainissement ;

VU la délibération n°CC_2020_252 du Conseil communautaire du 14 décembre 2020 désigner les membres du conseil d'exploitation, ainsi que le directeur de la régie service public assainissement, suite au renouvellement général des assemblées délibérantes ;

VU la délibération n°CC_2021_41 du Conseil communautaire du 29 mars 2021 apportant des ajustements à la composition initiale du conseil d'exploitation régie assainissement ;

VU les statuts des régies précitées en vigueur ;

CONSIDERANT que REDON Agglomération est compétente en matière d'eau potable et d'assainissement ;

CONSIDERANT la nécessité de nommer 31 délégués titulaires et 31 suppléants pour la régie précitée ;

CONSIDERANT les propositions reçues des maires des communes-membres ou des conseillers communautaires eux-mêmes, notamment pour les communes de Conquereuil et Saint-Jacut-les-Pins ;

CONSIDERANT suite auxdites demandes et par souci de simplification, qu'il est nécessaire de procéder à l'actualisation de la composition des membres du Conseil d'Exploitation régie assainissement ;

Il est rappelé que Monsieur Fabrice SANCHEZ, Vice-président délégué à la gestion des milieux naturels, eau potable, assainissement collectif et non collectif, protection contre les inondations, préside le conseil d'exploitation régie assainissement.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **de prendre acte des demandes de modifications des communes-membres de Conquereuil et Saint-Jacut-les-Pins :**
- **d'approuver la nouvelle composition du conseil d'exploitation régie assainissement, soit 31 délégués titulaires et leurs suppléants comme précisée ci-après *;***

TITULAIRES		
COMMUNE	**NOM**	**PRENOM**
Allaire	PANHALEUX	Dominique
Avessac	DU PLESSIS	Hubert
Bains/Oust	LE STUNFF	Didier
Béganne	BEGOUIN	Hubert
Bruc/Aff	ESLAN	Philippe
Conquereuil	BOUJU	Joseph
La Chapelle de Brain	MORISOT	Yohann
Fégréac	RICORDEL	Jérôme
Guémené-Penfao	LEGENDRE	Jacques
Langon	MEILLERAY	Jean-Marie
Les Fougerêts	AUDRAN	Pierre
Lieuron	PREVERT	Rose-Line
Massérac	SANCHEZ	Fabrice
Peillac	JEGOU	Philippe

Pierric	MIGOT	Patrice
Pipriac	GLEMAU	Jean-Yves
Plessé	MEZIERE	Aurélie
Redon	CARPENTIER	Jacques
Renac	BAUDY	Patrick
Rieux	HUET	Lydie
Saint-Ganton	BOULAIS	Patricia
Saint-Gorgon	GICQUEL	Patrick
St Jacut-les-Pins	GUILLOTIN	Didier
St Jean-la-Poterie	LE BERRE	Frédéric
Saint-Just	BAUDU	Gérard
Sainte-Marie	GLOUX	Daniel
St Nicolas-de-Redon	DUBOIS	Michel
Saint-Perreux	JOUNEAU	Lionel
St Vincent-sur-Oust	LE BOTERFF	Pierrick
Sixt-sur-Aff	SOREL	Jean-François
Théhillac	MUROS LE ROUZIC	Mikaël
SUPPLEANTS		
COMMUNE	**NOM**	**PRENOM**
Allaire	MONNIER	Julien
Avessac	LOUER	Fréderic
Bruc/Aff	POUESSEL	Jean
Conquereuil	BOUJU	Joseph
La Chapelle de Brain	GERARD	Michel
Fégréac	BARREAU	Laetitia
Guémené-Penfao	DROUET	Vincent
Langon	CHAUVET	Bertrand
Les Fougerêts	CHESNAIS	Yannick
Lieuron	BRIAND	Thierry
Massérac	CLAVIER	Régis
Peillac	DERUYTER	Isabelle
Pierric	COUTANT	Florent
Pipriac	JAN	Emile
Plessé	BESLE	Rémi
Redon	LE COZ	Louis
Rieux	ROLLAND	Patrick
Saint-Ganton	RIGAULT-PIVAN	Fanny
Saint-Gorgon	BREGER	Guénaël
St Jacut-les-Pins	LANGE	Richard
St Jean-la-Poterie	LANOE	David
Saint-Just	MAHE	Daniel
Sainte-Marie	HEDAN	Yves
St Nicolas-de-Redon	FRIOT	Pierre
Saint-Perreux	MONTOIR	Gérard
St Vincent-sur-Oust	JANNOT	Denis
Sixt-sur-Aff	ROBERT	Stéphanie

Théhillac	PELLETIER	Thierry

- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 56 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 28/06/2021

Le Président,

Jean-François MARY

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS

- **Délibération n°17_CC_2021_130 Compte rendu des délégations données par l'assemblée délibérante au Bureau exécutif et au Président**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28/06/2021
Délibération n°18

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-huit du mois de juin à dix-huit heures, se sont réunis à RIEUX, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le mardi vingt-deux du mois de juin deux mille vingt-et-un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	44
Absents	19
Votants	56
Vote	
Pour	56
Contre	
Abstention	

En présence de l'ensemble des membres du conseil à l'exception de : Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-Sur-Oust, donne pouvoir à Daniel BARRE ; Philippe RENAUD, délégué de Bains-Sur-Oust, donne pouvoir à Daniel BARRE ; Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne pouvoir à Bernard RYO ; Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne pouvoir à Isabelle BARATHON ; Jean-Yves COLLEAUX, maire de Langon, donne pouvoir à Andrée LE ROUX ; Isabelle DERUYTER, déléguée de Peillac, donne pouvoir à Philippe JEGOU ; Franck PICHOT, délégué de Pipriac, donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE ; Brigitte MELLERIN, déléguée de Pipriac, donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE ; Christine LE BIHAN, déléguée de Plesse, donne pouvoir à Rémi BESLE ; Pascal DUCHENE, maire de Redon, donne pouvoir à Delphine PENOT ; Fabienne COTTAIS, maire de Saint-Ganton, donne pouvoir à Rose-Line PREVERT ; Daniel MAHE, délégué de Saint-Just, donne pouvoir à Lionel JOUNEAU ; Yohann MORISOT, maire de La-Chapelle-de-Brain ; Yannick CHESNAIS, maire de Les Fougerets ; Louis LE COZ, délégué de Redon ; Loïc L'HARIDON, délégué de Redon ; Patrick BAUDY, maire de Renac ; Denis HUET, délégué de Rieux ; Franck HERSEMEULE, délégué de Saint-Nicolas-de-Redon

Secrétaire de séance : Karen LANSON

ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DONNEES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU BUREAU EXECUTIF ET AU PRESIDENT, PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES

La présente délibération a pour objet de prendre acte de la remise du compte-rendu pré-cité.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Conseil communautaire à déléguer une partie de ses compétences au Président et précisant le périmètre de cette délégation ;

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui indique que « lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant » ;

VU la délibération CC_2020_78 du 15/07/2020, portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Bureau Exécutif ;

VU la délibération CC_2020_77 du 15/07/2020, portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **De prendre acte du compte-rendu, ci-dessous, et des décisions prises en application de l'article L5211-10 du CGCT :**
  - **Par Monsieur le Président ;**
  - **Par le Bureau exécutif du 07 juin 2021.**

56	DEV ECO	Convention de participation financière aux équipements publics exceptionnels - Beganne / Site du Bellion
74	DEV ECO	Location Immeuble de Bureaux 3 – Energies Citoyennes en Pays de Vilaine
83	DEV ECO	Bail précaire ADAPEI
108	MAIA Direction Petite Enfance Santé Social	Convention de formation PSSM
117	ECONOMIE-TOURISME	Vente de 3 bateaux électriques
118	DEV ECO	Avenant à la convention MAD eau et assainissement
119	HABITAT	Subv. Primo accédant_DEVENDEVILLE_GUEMENE-PENFAO_CB
121	THEATRE	COVID 19- Remboursement et report du spectacle Abaque
126	EAU ASSAINISSEMENT	Marché public d'études Géotechnique
129	HABITAT	adhésion reso villes
130	MARCHES	Attribution marché étude de faisabilité restructuration Piscine de Redon
131	MARCHES	Exécution des services de transports scolaires - Lot n°8
132	MARCHES	Exécution des services de transports scolaires - Lots n°5,6 et 7
133	EAU ASSAINISSEMENT	Marché public d'études Topographiques
134	THEATRE	Paiement Le poids des choses + Résidence OSO
135	EAU ASSAINISSEMENT	Nouvelle convention pour le déversement d'un volume plus important des matières de vidange et des graisses à la station d'épuration d'Aucfer
136	EAU ASSAINISSEMENT	Signature d'un devis pour le remplacement d'un réservoir « anti-bélier » à RIEUX
137	EAU ASSAINISSEMENT	Signature d'un devis pour le remplacement d'un escalier sur la station d'épuration de PEILLAC
138	ASSURANCES	Remboursement sinistre Mr AMOSSE - Guémené Penfao
139	ANIMATION TERRITORIALE DE SANTE	Demande de subvention Ingénierie territoriale en santé
146	THEATRE	Spectacle Chœur des amants
150	MARCHES	Attribution marché Elaboration de la politique locale du commerce
151	MARCHES	Attribution devis structure gonflable Piscines
152	DG DEVELOPPEMENT	ADDRN - Adhésion 2021
153	HABITAT	Subv. Primo accédant_MARCHAIS-DROUET_MASSERAC_HCB

155	EAU ASSAINISSEMENT	Analyses milieux récepteurs - campagne sur milieux récepteurs / ANC
159	ESS	Vente semoir EBRA à Pierre TRANCHANT
164	HABITAT	Fermeture annuelle des aires d'accueil des gens du voyage
165	HABITAT	Subv. Primo accédant_BURGUIERE_LA CHAPELLE DE BRAIN_HCB
166	HABITAT	Subv. Primo accédant_FORTUNATO_AVESSAC_HCB

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 56 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 28/06/2021
Le Président,
Jean-François MARY

La séance est levée à 20h50.

Fait à Redon, le 28/06/2021

« Certifiée conforme »

Le Président **La Secrétaire de Séance**

Jean-François MARY **Karen LANSON**